

deco**set**

**Rapport de
présentation du
Compte Administratif
2025**

16/06/2026



PREAMBULE

Le Compte Administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire de la vie d'une collectivité, après le débat sur les orientations budgétaires, le vote du Budget Primitif et les éventuelles décisions modificatives.

Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État. Ce document budgétaire dresse le bilan de l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur, et doit être en stricte concordance avec le Compte de gestion produit par le comptable public.

Le Compte Administratif matérialise ce qui est réellement exécuté au cours de l'exercice. Il retranscrit, pour chaque section, les dépenses et les recettes ainsi que le bilan entre les deux. La différence constatée génère soit un excédent, soit un déficit. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser (affectation des résultats). Le montant résiduel est inscrit en report à nouveau et vient augmenter le volume des ressources de fonctionnement de l'année suivante.

Le Syndicat Mixte DECOSET affecte ses résultats de l'année N sur l'exercice suivant par le biais d'un Budget Supplémentaire dans la mesure où le Budget primitif de l'année N+1 est voté avant la clôture de l'année N et avant l'adoption du compte administratif.

Ce rapport de présentation du Compte Administratif 2025 de Decoset répond ;

- A un objectif de transparence vis-à-vis des élus membres du Comité Syndical, des usagers du service public, ou des différents partenaires (entreprises, établissements bancaires, administrations publiques...) qui souhaiteraient être informés des activités réalisées par le syndicat, de l'évolution des coûts afférents à ces activités et filières ou encore de la santé financière de la collectivité,
- A un objectif de sincérité budgétaire puisqu'il permet de constater les écarts entre les prévisions établies lors du Budget primitif et les réalisations effectives.

Il constitue enfin une obligation réglementaire.

Il convient de noter que le compte administratif 2025 sera le dernier compte administratif adopté par les collectivités et établissements publics. A partir de l'exercice 2026 (adoption en 2027), le compte financier unique viendra remplacer compte administratif et compte de gestion.

SOMMAIRE

Introduction

Les résultats de l'exercice 2025

Analyse des dépenses et recettes de l'exercice 2025

Les opérations de la section de fonctionnement

La structure budgétaire de la section de fonctionnement

Analyse des dépenses de la section de fonctionnement

Analyse des recettes de la section de fonctionnement

Analyse synthétique des dépenses et des recettes de fonctionnement par filières

Analyse détaillée des dépenses et des recettes de fonctionnement par filières

Les opérations de la section d'investissement

La structure budgétaire de la section d'investissement

Analyse des dépenses de la section d'investissement

Analyse des recettes de la section d'investissement

La situation financière de Decoset

L'évolution des capacités d'épargne de Decoset

L'évolution de l'endettement de Decoset

Conclusion

INTRODUCTION

Decoset est un syndicat mixte fermé compétent pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers. Le périmètre de son territoire s'étend sur 2 tiers du département de la Haute-Garonne (sauf partie centrale et sud). Il est composé de 8 membres :

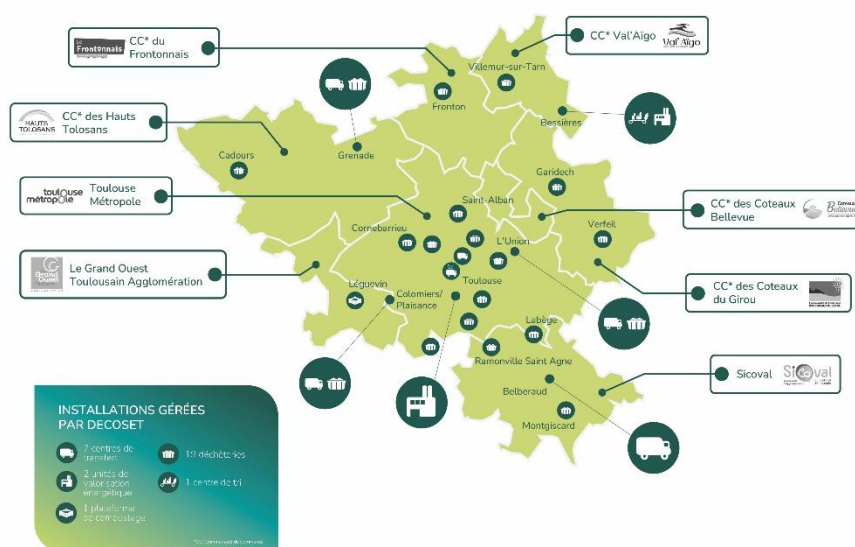
- 1 Métropole (Toulouse Métropole)
- 2 Communautés d'Agglomération (Sicoval et Grand Ouest Toulousain)
- 5 Communautés de Communes (Hauts Tolosans, Frontonnais, Coteaux du Girou, Coteaux de Bellevue, Val Aïgo)

Sa population s'élève à 1 090 212 habitants en 2025.

L'année 2025 est marquée par la fermeture du centre de tri de Toulouse, par la transformation de cette installation en quai de transfert des collectes sélectives, et par la construction et la mise en service du nouveau centre de tri performant de Bessières. Elle est donc également marquée par le détachement des agents de Decoset précédemment affecté au centre de tri et leur transfert dans les effectifs du nouvel exploitant (Paprec).

L'année 2025 est aussi marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public pour l'exploitation des deux usines de valorisation énergétique du territoire et pour la reconstruction de l'usine de Toulouse. La fin des deux DSP précédentes a également entraîné la passation de nombreux marchés d'exploitation pour couvrir les prestations afférentes.

L'année 2025 est enfin marquée par la fin d'un mandat qui aura vu se concrétiser la plupart des très nombreux projets lancés ou envisagés précédemment.



Les résultats de l'exercice 2025

L'article 47-2 de la Constitution dispose que « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

Les résultats comptables de la collectivité sont constitués par la différence entre les recettes et les dépenses émises tout au long de l'année. Ces comptes permettent en outre de déterminer le coût des services rendus, d'appréhender la capacité du syndicat à investir ou encore d'optimiser sa gestion financière.

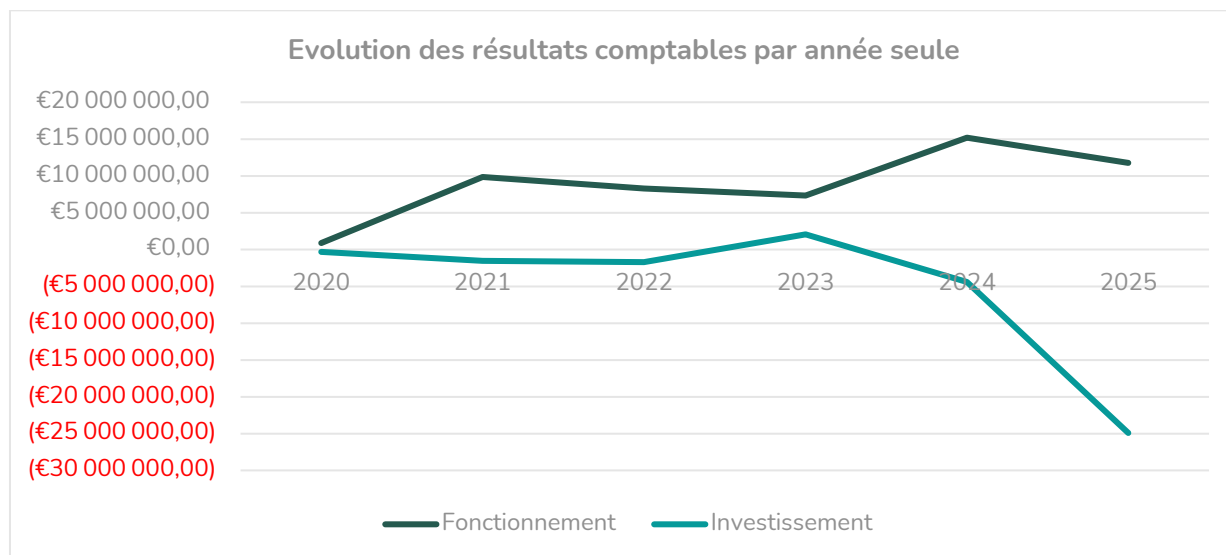
Depuis 2021, les résultats du syndicat reflètent la stratégie financière sécurisante du syndicat, avec une forte épargne créée à chaque exercice et une augmentation constante du fonds de roulement. Les résultats 2025 témoignent d'une continuité dans cette stratégie financière à anticiper l'avenir, avec une épargne nette qui reste significative bien qu'en légère diminution. En revanche pour la première fois depuis 2021, les résultats affichent une diminution du fonds de roulement compte tenu de la très forte augmentation des investissements. En effet, en section d'investissement, les exercices 2025 et 2027 seront deux années historiques pour le syndicat, avec des montants records en dépenses. En 2025, c'est plus de 64 M€ d'investissements réalisés, ce qui justifie de recourir financièrement à l'utilisation des excédents constitués en amont précisément dans le but de financer ces investissements d'envergure.

Le tableau suivant (en euros) présente de manière synthétique la formation des résultats comptables de l'année 2025.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL
Recettes de l'année	77 086 387,22 €	39 207 815,83 €	116 294 203,05 €
Dépenses de l'année	65 336 460,32 €	64 122 384,66 €	129 458 844,98 €
Résultat de l'année	11 749 926,90 €	-24 914 568,83 €	-13 164 641,93 €
Reprise résultat antérieur			
	38 619 314,28 €	-3 430 352,68 €	35 188 961,60 €
Résultat total	50 369 241,18 €	-28 344 921,51 €	22 024 319,67 €
Restes à réaliser en recettes			
		1 942 573,60 €	1 942 573,60 €
Restes à réaliser en dépenses			
		870 617,98 €	870 617,98 €
Résultats Restes à réaliser		1 071 955,62 €	1 071 955,62 €
Résultat final après Restes à réaliser			
	50 369 241,18 €	-27 272 965,89 €	23 096 275,29 €
Dont affectation	27 272 965,89 €		
Dont report à nouveau	23 096 275,29 €		

Les résultats comptables de la seule année 2025 s'établissent à +11,75 M€ en section de fonctionnement et à -24,91 M€ en section d'investissement.

Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution depuis 2020 des résultats comptables de chaque année sans prise en compte de la reprise des résultats antérieurs.



Comme évoqué ci-avant, en 2025 le résultat fortement déficitaire en section d'investissement est la traduction d'un choix stratégique assumé et maîtrisé. La constitution d'un excédent cumulé (fonds de roulement) par une augmentation progressive des résultats de fonctionnement permet ensuite une utilisation et un déstockage des résultats au moment du lancement des opérations.

En effet, à la fin de l'exercice 2024, le fonds de roulement du syndicat a atteint 37,6 M€. Ce fonds de roulement a été constitué pour trois quart depuis 2020, d'une part par des provisions générées via les contributions des EPCI et d'autre part par des mobilisations d'emprunt, en vue de financer des investissements lourds et durables. Il apparaissait donc normal d'utiliser ces excédents le moment venu, à savoir lors des exercices enregistrant des dépenses d'investissement élevées comme en 2025.

Pour mémoire, en 2024 et 2025, le syndicat comptabilise en dépenses d'investissement respectivement 45,62 M€ et 64,12 M€. Le Plan Pluriannuel d'Investissement du syndicat prévoit de comptabiliser aux alentours de 40 M€ en 2026 et 95 M€ en 2027 puis sortira d'une phase de forts investissements pour entrer dans une phase de gestion avec des investissements qui devraient être limités au gros entretien et au renouvellement des équipements existants. Les excédents jusqu'ici constitués doivent être presque entièrement utilisés d'ici la fin de cette phase d'investissements. Par la suite, les dotations aux amortissements permettront lors de la phase de gestion de reconstituer progressivement cette capacité à investir et à assurer le renouvellement des biens.

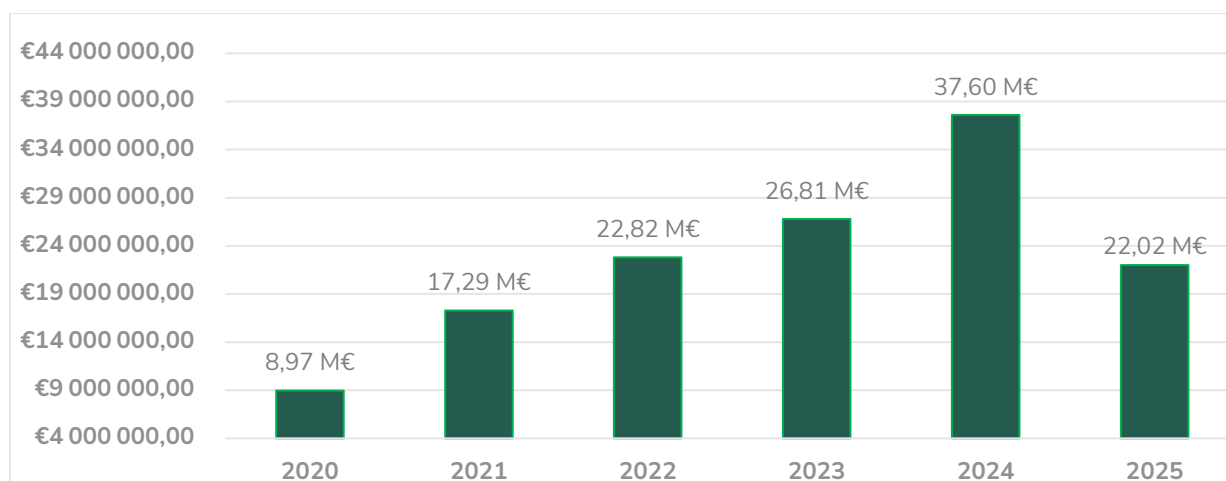
Decoset doit toutefois veiller à conserver un fonds de roulement minimum pour éviter des tensions sur sa trésorerie et être capable d'affronter d'éventuels « coups durs » (conflits diplomatiques, crise économique, crise politique). Ce fonds de roulement minimum est évalué entre 10 et 15 M€, représentant 2 à 3 mois de dépenses de fonctionnement.

En 2025, le fonds de roulement a donc diminué de 15,58 M€ pour atteindre 22,02 M€. En parallèle, une partie de l'épargne générée en section de fonctionnement (l'épargne nette) a été instantanément consommée en 2025 pour financer une partie des investissements (à hauteur de 11 M€).

Le résultat de l'année s'établit ainsi à -13,16 M€.

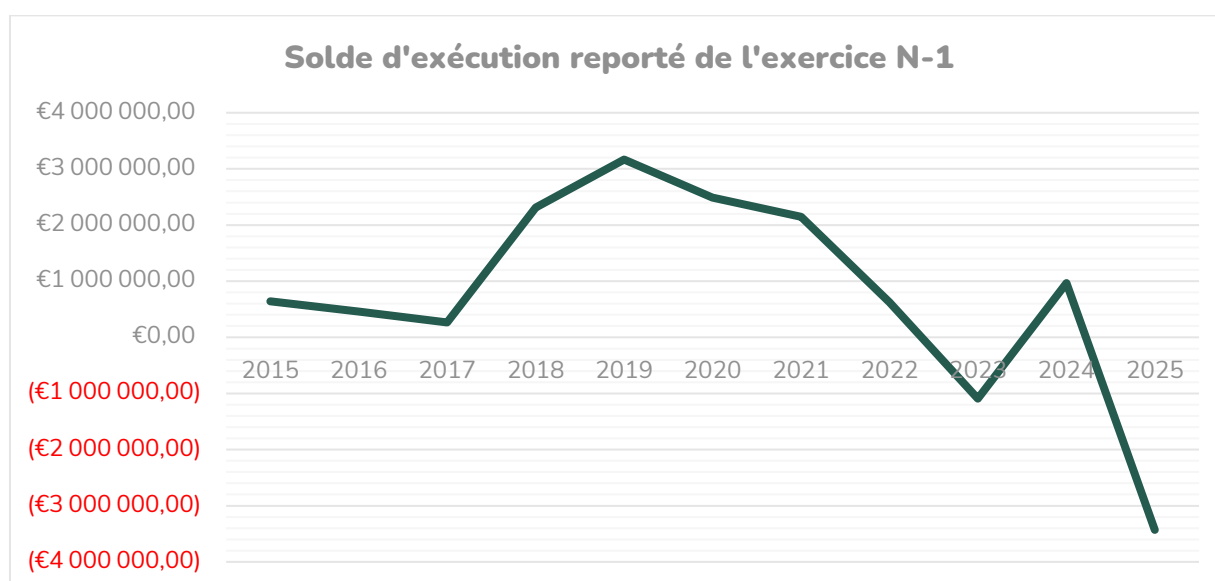
En tenant compte des restes à réaliser, le résultat final en section d'investissement s'établit à -27,27 M€. Ce besoin en financement sera couvert en priorité par les excédents de fonctionnement (+50,37 M€) par le mécanisme de l'affectation. Ne seront donc repris sur l'exercice 2026 au moment du Budget Supplémentaire que 23,10 M€ en section de fonctionnement.

Le graphique suivant illustre l'évolution du fonds de roulement évoqué ci-avant.



Le solde d'exécution se compose de la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (compte 001). Il est de -28,34 M€ (-24,91 M€ résultat année N et -3,43 M€ résultat reporté de l'exercice N-1).

La courbe suivante précise l'évolution du solde d'exécution reporté de l'exercice N-1.



Decoset a eu recours à l'emprunt afin de subvenir au financement de ses investissements. Pour mémoire, c'est plus de 129 M€ de dépenses réelles d'investissement qui ont été comptabilisées sur les exercices 2022 à 2025. En face, c'est 82 M€ d'emprunt nouveau mobilisé. En parallèle, afin de respecter la règle d'or de l'équilibre budgétaire, Decoset a donc financé une partie de ses investissements par de l'autofinancement (épargne) et par la mobilisation d'une partie des excédents antérieurs cumulés (fonds de roulement), pour un tiers. Decoset veille à maîtriser son endettement et sa capacité à investir tout en veillant aussi à préserver l'équilibre des contributions de ses adhérents.

Le fonds de roulement représente les réserves accumulées dans le temps par le syndicat mixte et mobilisables pour financer les investissements à venir. Il représente la somme des résultats comptables, investissement et fonctionnement cumulés, après prise en compte des résultats antérieurs. Il est différent de la trésorerie qui correspond au stock d'argent disponible sur le compte de la collectivité tenu par la DGFIP.

Autrement dit, si la collectivité a émis des titres de recettes dont les montants n'ont pas encore été encaissés par le comptable (reste à recouvrer), ou des mandats non encore décaissés (restes à payer), ces sommes sont déjà intégrées dans le fonds de roulement alors qu'elles ne sont pas encore prises en compte dans la trésorerie. Le fonds de roulement peut donc être défini comme le cumul des excédents de fonctionnement et d'investissement accumulé au fil du temps et disponible pour financer les investissements à venir.

Le graphique suivant permet de constater l'évolution de la trésorerie durant l'exercice 2025.



La trésorerie disponible a varié entre 11,49 M€ et 41,5 M€ en 2025. Elle a donc connu moins de tensions qu'en 2024 (pour rappel, variations entre 3,5 M€ et 41,5 M€).

Trois emprunts ont été mobilisés durant l'exercice 2025 pour un montant total de 30 M€.



Analyse des dépenses et des recettes de l'exercice 2025



Les opérations de la section de fonctionnement

Les opérations enregistrées dans la section de fonctionnement d'une collectivité concernent les dépenses relatives à sa gestion courante, comme les charges de personnel, les charges à caractère général, les intérêts de la dette, mais aussi les dotations aux amortissements ou les provisions, ainsi que les recettes qui servent à financer ces charges.

La structure budgétaire de la section de fonctionnement

Les charges à caractère général représentent 83% des dépenses de fonctionnement. Ces charges concernent principalement l'exploitation des installations de traitement.

Le tableau suivant illustre la structure de la section de fonctionnement.

Section de fonctionnement (en K€)

Dépenses

Charges à caractère général	53 940,41
Charges de personnel	6 519,23
Autres charges de gestion	431,44
Intérêts de la dette	2 284,74
Dotations et différences sur réalisations positives	2 160,64

TOTAL	65 336,46
--------------	------------------

Résultat de l'année	11 749,93
----------------------------	------------------

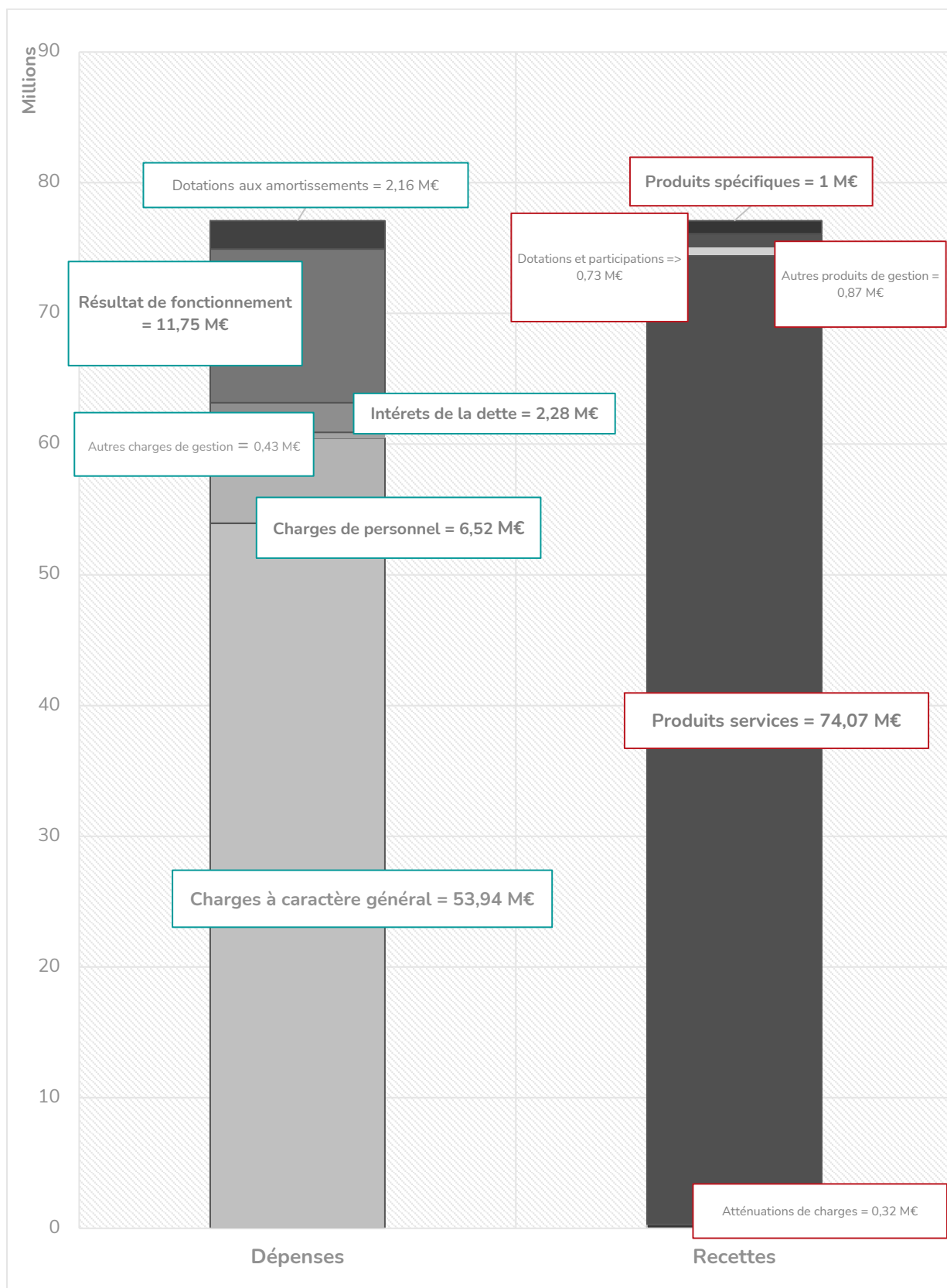
Autofinancement	13 910,57
<i>Dont résultat de l'année</i>	<i>11 749,93</i>
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>2 160,64</i>

Recettes

Atténuation de charges	323,84
Produit services	74 065,75
Dotations et participations	733,26
Autres produits de gestion	874,12
Produits spécifiques et autres recettes	1 089,42

TOTAL	77 086,39
--------------	------------------

Le graphique suivant illustre de la même façon la structure de la section de fonctionnement.



Enfin, le tableau suivant récapitule l'ensemble des crédits votés en section de fonctionnement, en dépenses comme en recettes, toutes étapes budgétaires confondues.

		Budget primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Décisions modificatives 2025	Décisions de transfert de crédits	Ajout automatique de crédits depuis le 024	TOTAL
DEPENSES	Chapitre 011	60 717 629,06 €	385 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 102 629,06 €
	Chapitre 012	6 972 979,68 €	0,00 €	- 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 572 979,68 €
	Chapitre 65	540 786,89 €	0,00 €	- €	-75 000,00 €	0,00 €	465 786,89 €
	Chapitre 66	2 787 496,28 €	161 000,00 €	- €	75 000,00 €	0,00 €	3 023 496,28 €
	Chapitre 67	100 000,00 €	0,00 €	- €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
	Chapitre 042	1 515 000,00 €	29 563,00 €	89 910,35 €	0,00 €	997 000,00 €	2 631 473,35 €
	Chapitre 023	2 729 738,09 €	40 847 330,28 €	- 629 910,35 €		0,00 €	42 947 158,02 €
	TOTAL	75 363 630,00 €	41 422 893,28 €	-940 000,00 €	0,00 €	997 000,00 €	116 843 523,28 €
RECETTES	Chapitre 70	74 708 630,00 €	2 779 000,00 €	-1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	76 487 630,00 €
	Chapitre 74	555 000,00 €	0,00 €	- €	0,00 €	0,00 €	555 000,00 €
	Chapitre 75	- €	0,00 €	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Chapitre 77	- €	0,00 €	- €	0,00 €	997 000,00 €	997 000,00 €
	Chapitre 013	100 000,00 €	0,00 €	- €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
	Chapitre 042	- €	24 579,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	84 579,00 €
	002 Résultat reporté	- €	38 619 314,28 €	- €	0,00 €	0,00 €	38 619 314,28 €
	TOTAL	75 363 630,00 €	41 422 893,28 €	-940 000,00 €	0,00 €	997 000,00 €	116 843 523,28 €

L'analyse des dépenses de la section de fonctionnement

Cette analyse permettra d'évaluer le taux de consommation des crédits et de discerner les évolutions d'une année sur l'autre.

Le taux de consommation des crédits

Les dépenses réelles de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2025 **sont arrêtées à 63,18 M€** soit 12,15% de moins que les dépenses réelles constatées en 2024 (71,91 M€).

Ce montant concerne uniquement les opérations réelles et ne tient pas compte des opérations d'ordre (amortissements comptables), ce qui explique la différence avec le chiffre mentionné dans le tableau précédant sur la structure de la section de fonctionnement (65,34 M€).

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 2,16 M€ (contre 0,9 M€ en 2024). Comptablement, il s'agit d'une charge non décaissée permettant d'anticiper le renouvellement des actifs concernés.

Il convient dans un premier temps de constater le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (rapport entre les montants votés et réalisés) avant d'analyser l'évolution des principales dépenses par chapitres budgétaires.

Le tableau suivant permet de préciser les taux de réalisation par chapitres budgétaires.

	Crédits votés	Crédits consommés	Taux de réalisation
Chapitre 011 – Charges à caractère général	61 102 629,06 €	53 940 414,94 €	88%
Chapitre 012 – Charges de personnel	6 572 979,68 €	6 519 226,60 €	99%
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	465 786,89 €	431 436,52 €	93%
Chapitre 66 – Charges financières	3 023 496,28 €	2 284 736,24 €	76%
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	100 000,00 €	0,00 €	0%
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 631 473,35 €	2 160 646,02 €	82%
TOTAL	73 896 365,26 €	65 336 460,32 €	88%

Les taux de réalisation global des dépenses de fonctionnement se sont légèrement dégradés en 2025, passant de 92% en 2024 à 88%.

C'est sur le chapitre 011 (charges à caractère général) que ce taux a principalement diminué en 2025 (88% contre 93% en 2024). En effet, de nombreux marchés ou contrats arrivaient à échéances à la fin de l'année 2024 et devaient être renouvelés en 2025, notamment :

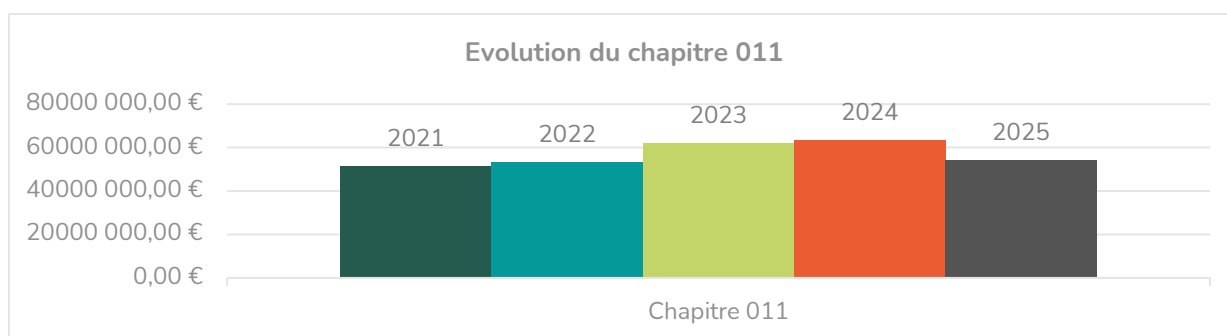
- Le marché d'exploitation des déchèteries
- La délégation de service public pour l'exploitation des unités de valorisation énergétique
- Le marché d'exploitation du nouveau centre de tri de Bessières
- Le marché d'exploitation des quais de transfert
- Le marché d'exploitation de la plateforme de compostage de Léguevin

Bien que sincères, les estimations réalisées lors de la préparation budgétaire 2025 étaient donc moins précises que celles réalisées les années de reconduction de marchés, d'autant plus qu'elles ont été réalisées en septembre avant même l'attribution de certains marchés.

Les taux de réalisation étant constatés, il convient désormais d'analyser l'évolution des dépenses par chapitres budgétaires.

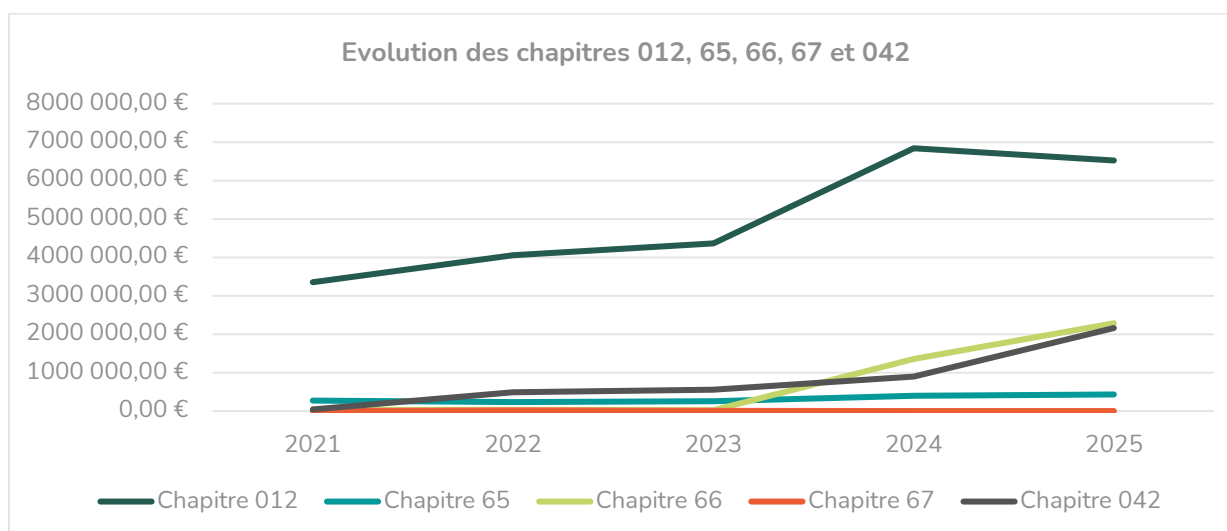
L'évolution des dépenses sur plusieurs années

Le graphique suivant illustre l'évolution du chapitre 011 « Charges à caractère général » depuis 2021.



Les dépenses enregistrées au chapitre 011 ont diminué de 14,8% en 2025 par rapport à 2024. Cette diminution est principalement liée aux différents renouvellements de contrats précités, mais également à la fermeture du centre de tri de Toulouse. Du 1^{er} janvier au 15 septembre 2025, l'ancien centre de tri de Bessières a été exploité sur la base d'un forfait prédéterminé, indépendamment des tonnages entrants, ce qui a permis au syndicat de réaliser des économies considérables. Depuis le 15 septembre 2025, le nouveau centre de tri de Bessières a été mis en service, avec une facturation à prix mixtes, à la fois forfaitaires et à la fois proportionnels aux tonnages entrants.

Le graphique suivant illustre l'évolution des autres chapitres en fonctionnement.



Les charges de personnel (chapitre 012) ont également diminué dans une moindre mesure (-4,68%), passant de 6,84 M€ en 2024 à 6,52 M€ en 2025.

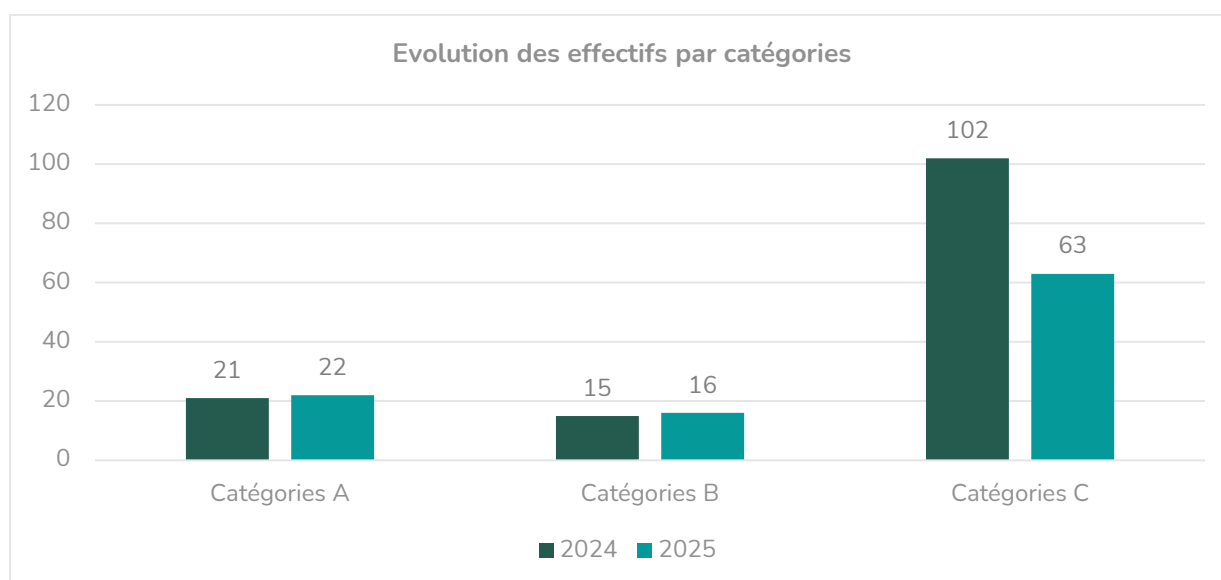
Au 31/12/2024, le nombre d'Emplois Temps Plein (ETP) s'élevait à 152 (dont 138 emplois pourvus). Au 31/12/2025, le nombre d'ETP s'élève à 105 (dont 101 emplois pourvus). Dans l'analyse financière, il est plus pertinent de retenir le nombre d'emplois pourvus que le nombre de postes ouverts. En effet, il existe des écarts entre postes pourvus et ouverts pour plusieurs raisons :

- La création de deux emplois fonctionnels (poste de DGS et poste de DGST) qui font nécessairement doublon avec les deux emplois statutaires préexistants mais qui ne nécessitent bien que deux agents
- La création de poste lors de nomination par voie de promotion ou de concours qui implique de garder le poste préexistant dans une catégorie inférieure le temps de la stagiarisation de l'agent

Au regard des emplois pourvus, les effectifs ont donc diminué de 26,81% en 2025, notamment en raison du transfert des personnels du centre de tri au nouvel exploitant du centre de tri de Bessières (Paprec).

Il convient donc d'analyser la structure des effectifs pour comprendre pourquoi la diminution des dépenses ne suit pas la diminution des effectifs.

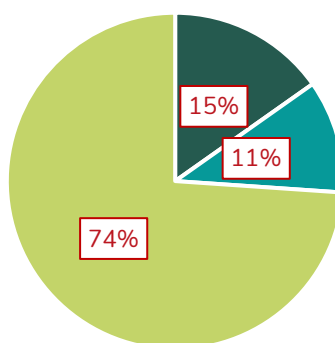
Le graphique suivant précise la formation des postes pourvus par catégorie en 2024 et 2025.



Tandis que les effectifs de catégorie C ont fortement diminué en 2025 en raison de la fermeture du centre de tri de Toulouse et du transfert des agents vers le privé, les effectifs de catégorie A et B se sont stabilisés.

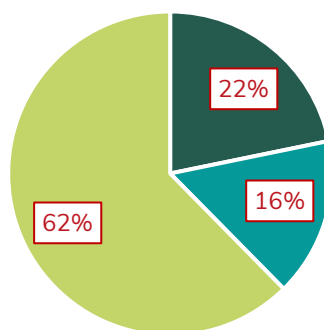
Autrement dit, la proportion de catégories C est passée de 74% en 2024 à 61% en 2025 comme le montre les graphiques ci-dessous.

Répartition des effectifs par catégories en 2024



■ Catégories A ■ Catégories B ■ Catégories C

Répartition des effectifs par catégories en 2025



■ Catégories A ■ Catégories B ■ Catégories C

C'est cette stabilité dans le nombre d'agents de catégories A et B, qui ont les rémunérations les plus élevées, qui explique la moindre diminution des dépenses de personnel malgré une forte diminution des effectifs globaux. La diminution des effectifs aurait pu entraîner une diminution plus forte de la masse salariale si l'augmentation de la cotisation patronales à la CNRACL n'avait considérablement augmenté en 2025, première année de l'augmentation prévue sur 4 ans.

Enfin, la part des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement en 2025 s'est élevée à 10,32% contre 9,51% au compte administratif 2024. Cette augmentation du ratio est logique compte tenu du changement de mode de gestion de la déchèterie de Plaisance-du-Touch au 1^{er} novembre 2024. En outre, cette déchèterie qui était autrefois gérée en prestation de services est désormais gérée en régie en raison des tonnages qu'elle accueille et des nombres de passages qu'elle comptabilise.



Déchèterie de Plaisance-du-Touch

Par ailleurs, les charges spécifiques (chapitre 67) et les frais de gestion (chapitre 65) sont restés stables. Il n'y a pas eu de charges spécifiques sur l'exercice 2025, ni sur l'exercice 2024. Les frais de gestion concernent les indemnités des élus, les abonnements logiciels, et les aides aux acteurs du réemploi.

Enfin, les frais financiers (chapitre 66) et les dotations aux amortissements (chapitre 042) ont fortement augmenté en 2025, en raison des investissements réalisés ces dernières années.

Le chapitre des frais financiers (66) enregistre les intérêts d'emprunt. Au compte administratif 2025, ils sont arrêtés à 2,28 M€ soit une augmentation de 69% par rapport à 2024 (1,35 M€). Le ratio frais financiers / dépenses réelles de fonctionnement a lui pratiquement doublé, passant de 1,88% en 2024 à 3,62% en 2025. Comme nous le verrons plus loin dans ce rapport, l'encours de dette du syndicat a cru très rapidement (au rythme des investissements), passant de 2,6 M€ en 2022 à près de 81 M€ en 2025. L'importance de cet encours induit une augmentation des frais financiers.

De la même façon, les dotations aux amortissements (chapitre 042 – opérations d'ordre) sont en progression de 141% par rapport à 2024. Les investissements réalisés par le syndicat constituent comptablement des immobilisations c'est-à-dire des biens inscrits à l'actif de Decoset (son patrimoine) qui sont soumis à des durées d'amortissements (en fonction de la délibération en vigueur et/ou de la réglementation). Des dotations aux amortissements sont générées chaque année afin d'anticiper le renouvellement de ces biens dans plusieurs années.

Si les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 12,15% en 2025, il convient de voir si les recettes ont suivi la même tendance.

L'analyse des recettes de la section de fonctionnement

Cette analyse permettra d'évaluer le taux de consommation des crédits et de discerner les évolutions d'une année sur l'autre.

Le taux de consommation des crédits

Les recettes réelles de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2025 **sont arrêtées à 77 M€** soit une diminution de 12,49% par rapport à celles de 2024 (88 M€).

Il convient dans un premier temps de constater le taux de réalisation des recettes de fonctionnement (rapport entre les montants votés et réalisés) avant d'analyser l'évolution des principales recettes par chapitres budgétaires.

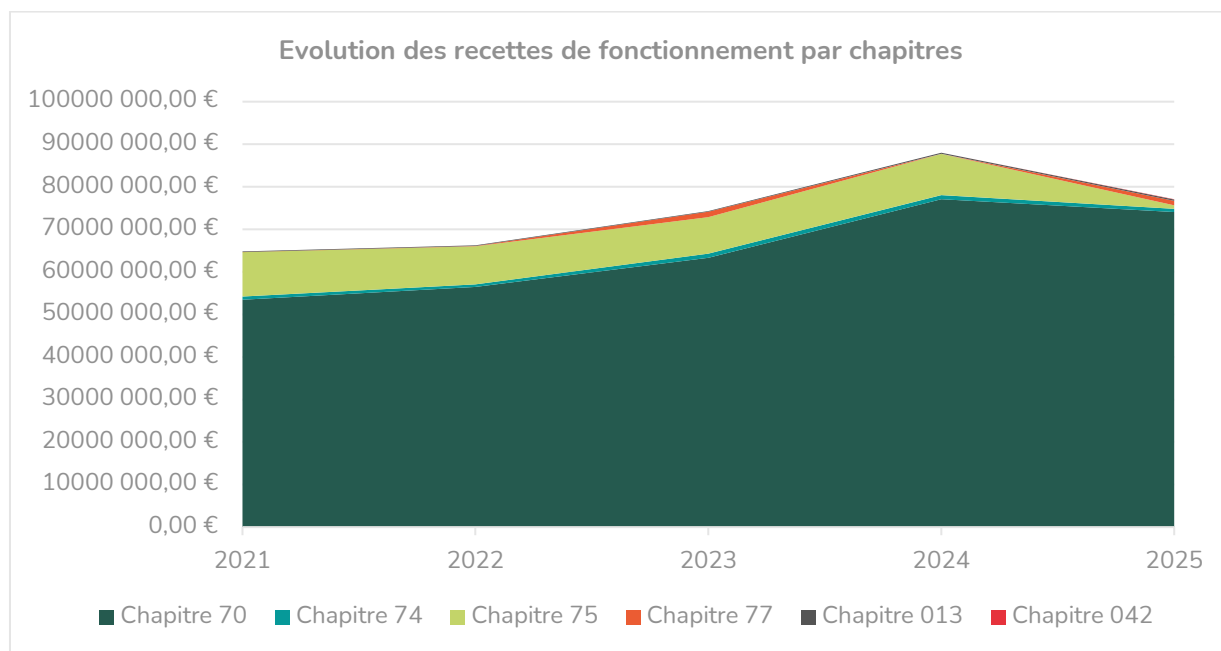
Le tableau suivant précise les taux de réalisation des recettes en section de fonctionnement.

	Crédits votés	Crédits consommés	Taux de réalisation
Chapitre 70	76 487 630,00 €	74 065 748,56 €	97%
Chapitre 74	555 000,00 €	733 254,79 €	132%
Chapitre 75	0,00 €	874 123,84 €	
Chapitre 77	997 000,00 €	1 005 001,88 €	101%
Chapitre 013	100 000,00 €	323 844,15 €	324%
Chapitre 042	84 579,00 €	84 414,00 €	100%
TOTAL	78 224 209,00 €	77 086 387,22 €	99%

Avec un taux de réalisation global de 99%, les réalisations budgétaires sont presque identiques aux prévisions établies.

Les taux de réalisation étant constatés, il convient désormais d'analyser l'évolution des recettes par chapitres budgétaires.

Le graphique suivant illustre l'évolution des recettes de fonctionnement par chapitres budgétaires depuis 2021.

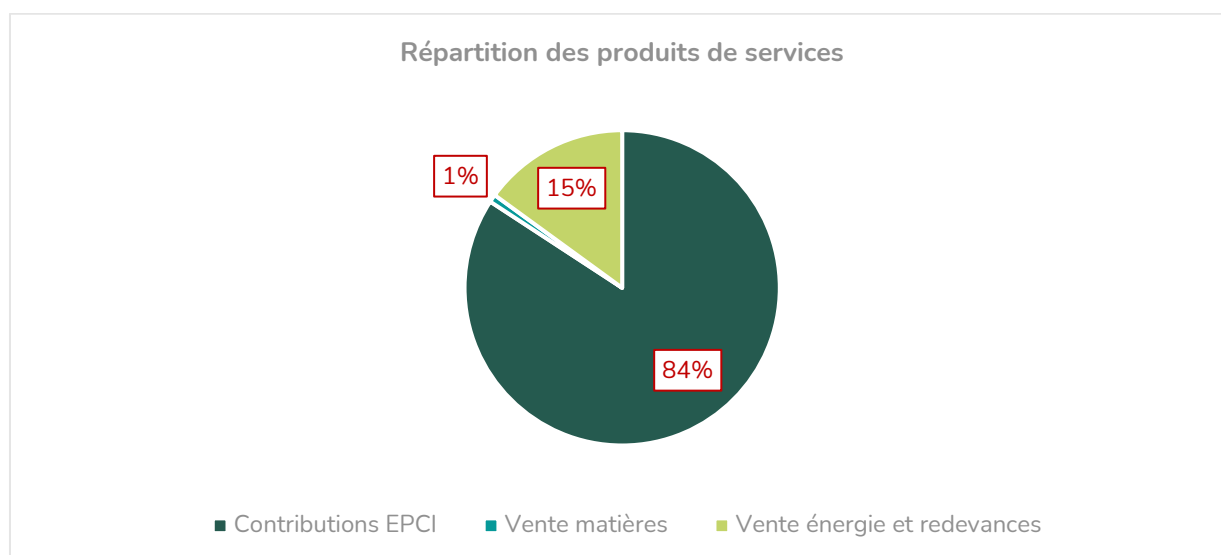


Les recettes enregistrées au chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses » intègrent :

- Les contributions des EPCI
- Les ventes matières
- Les recettes de vente d'énergie et les redevances

L'évolution des crédits d'une année sur l'autre

Le graphique suivant précise la répartition entre les recettes précitées.



Les **contributions des EPCI** membres représentent donc 84% des produits de services, et **81% des recettes réelles de fonctionnement**. En 2024, les contributions des EPCI représentaient 86% des recettes réelles de fonctionnement.

Les contributions sont passées de 75,6 M€ en 2024 à 62,37 M€ en 2025. Elles ont donc diminué de 17,5%. Cette diminution exceptionnelle des contributions est le résultat d'une décision éclairée et collégiale opérée lors de la préparation budgétaire en raison des contraintes budgétaires qui pesaient sur les EPCI membres suite aux annonces faites dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 (mise en place du DILICO). Ce niveau de contributions n'a pas vocation à perdurer et reviendra dès l'exercice 2026 à un niveau comparable à celui de 2024.

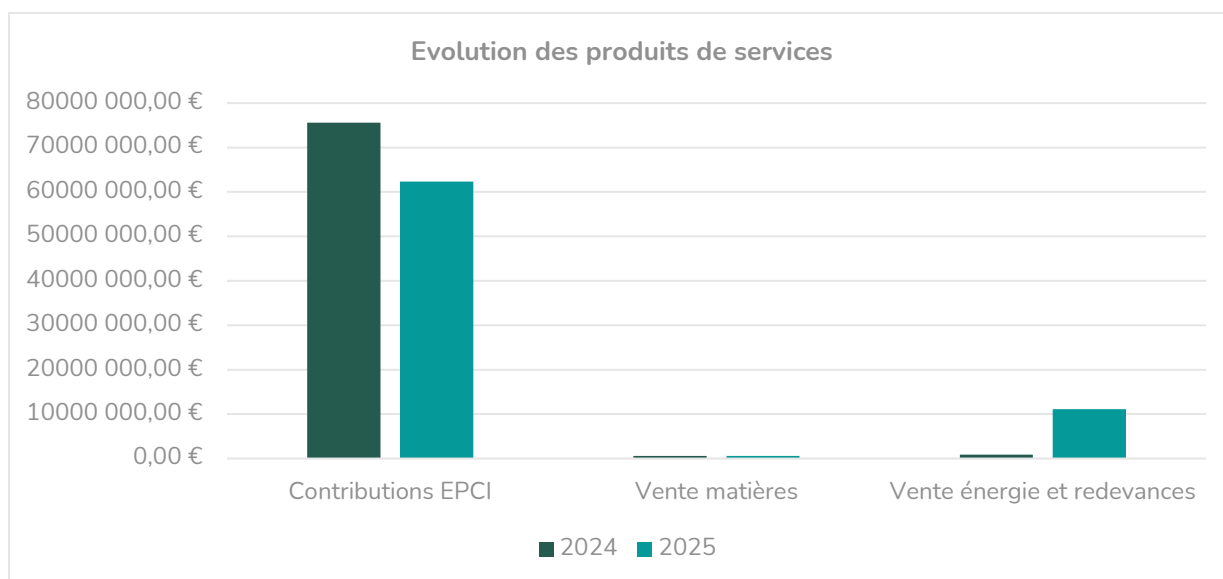
La grille tarifaire applicable aux EPCI pour l'année 2025, en fonction de leurs tonnages ou de leurs habitants, était la suivante.

	Tarifs 2025
Incinération /tonne	70,59 €
Tri mélange /tonne	125,40 €
Compostage en PAP /tonne	25,81 €
Encombrants /tonne	147,02 €
Transfert /tonne	15,99 €
Biodéchets /tonne	70,00 €
Charges de structure Decoset /habitant	3,60 €
Déchèteries /habitant	16,62 €
Charges fixes Compostage en PAP /habitant	0,76 €
Charges fixes transfert /habitant	1,32 €
Charges fixes incinération /habitant	2,01 €
Charges fixes tri /habitant	4,31 €

Les ventes d'énergie et diverses redevances représentent 15% des produits de services, et 14% des recettes réelles de fonctionnement. Il s'agit là pour l'essentiel de nouvelles recettes liées à l'entrée à vigueur du nouveau contrat de délégation de service public au 1^{er} janvier 2025. Ce contrat est conclu pour l'exploitation des deux unités de valorisation énergétique que gère Decoset, celui de Toulouse et celui de Bessières. Ce contrat prévoit des recettes tirées de la production de chaleur et d'électricité générée par l'incinération des déchets. L'usine de Toulouse produit principalement de la chaleur qui alimente les réseaux urbains et l'usine de Bessières produit principalement de l'électricité. De façon plus anecdotique, Decoset perçoit également des redevances pour l'utilisation de ses quais de transfert pour des tonnes tierces, des loyers, etc. Ces ventes d'énergie et diverses redevances sont arrêtées à 11,1 M€ en 2025 alors qu'elles étaient arrêtées à 0,89 M€ en 2024.

Enfin, les ventes de matières représentent 1% des produits de services. Il s'agit par exemple de la vente de compost, de ferraille, de batteries. Ces recettes restent stables, elles sont arrêtées à 0,59 M€ en 2025 contre 0,57 M€ en 2024.

Le graphique suivant illustre les évolutions énoncées ci-avant sur les produits de services.



Au chapitre 74 « Dotations et participations », nous retrouvons les recettes des éco-organismes et les subventions de fonctionnement. Ces recettes sont arrêtées à 0,73 M€ en 2025 contre 0,95 M€ en 2024.

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », nous retrouvons des remboursements d'assurances, des pénalités sur marchés, des remboursements de tickets restaurant ou encore des recettes liées aux opérations de fin de contrat des deux anciennes délégations de service public (DSP) qui arrivaient à échéance au 31 décembre 2024. Ces recettes ont fortement diminué, passant de 9,7M€ en 2024 à 0,87 M€ en 2025. En effet, dans les anciens contrats de DSP, Decoset percevait des redevances d'intéressement à la performance et des redevances d'occupation domaniale. Ces recettes n'existent plus en tant que telles puisqu'elles sont intégrées dans le calcul du prix à la tonne dans le nouveau contrat de DSP mais les recettes de vente d'énergie (évoquées précédemment au chapitre 70) viennent préserver l'équilibre financier du syndicat.

Enfin au chapitre 013 « Atténuations de charges » nous retrouvons la part agent des tickets restaurant et les remboursements d'assurance liés aux arrêts de travail des agents. Ces recettes sont arrêtées à 0,32 M€ en 2025 contre 0,27 M€ en 2024.

L'analyse synthétique des dépenses et des recettes de fonctionnement par filières

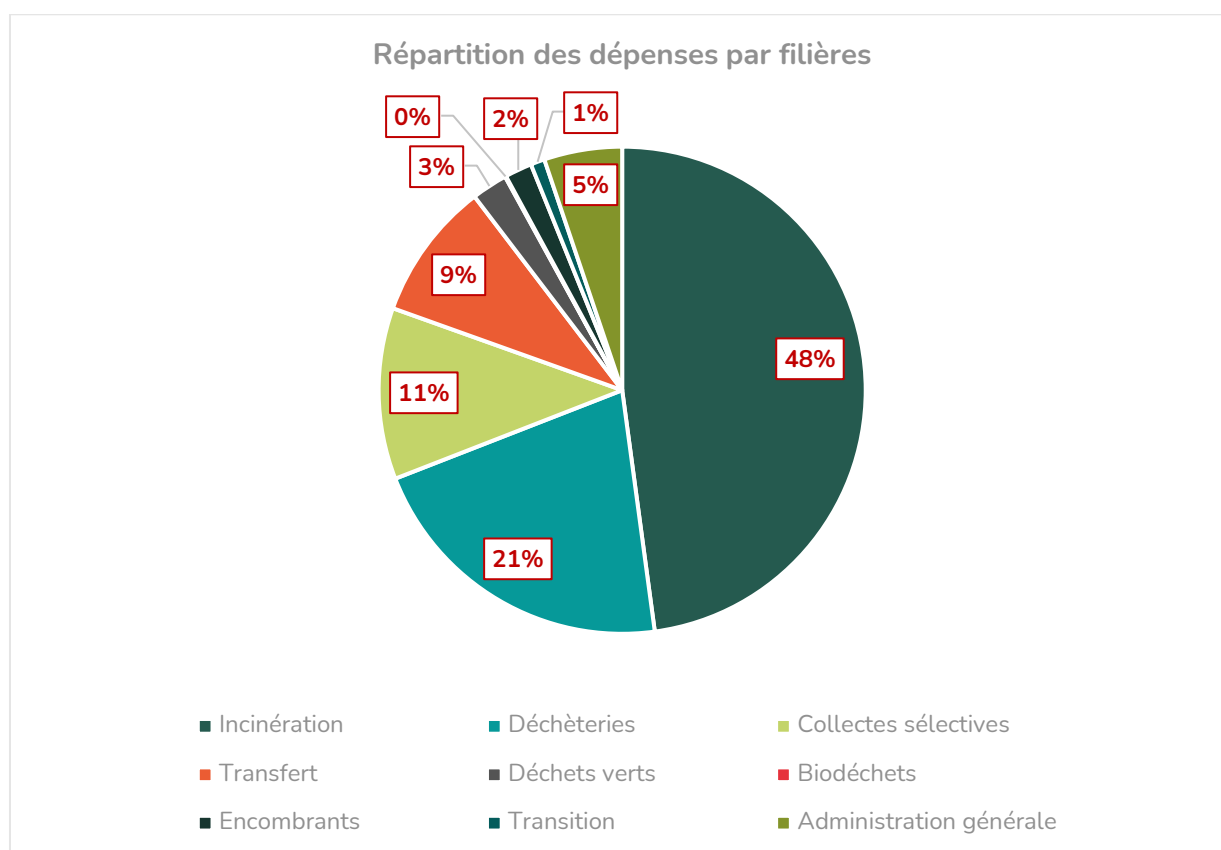
Cette analyse permettra d'évaluer le taux de consommation des crédits et de discerner les évolutions d'une année sur l'autre.

Répartition des dépenses

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2025 ont été analysées par chapitres budgétaires. Dans un souci de transparence et de compréhension, il convient d'analyser ces mêmes données sous un angle différent : celui des filières de traitement et de valorisation des déchets.

Cette analyse par filières sera présentée de manière synthétique puis de manière plus détaillée.

Comme énoncé plus haut dans ce rapport, les dépenses réelles de fonctionnement sont arrêtées à 63,18 M€. Le graphique suivant précise la répartition des dépenses par filières, dépenses de personnel incluses et intérêts de la dette inclus.



En outre, 48% des dépenses réelles en section de fonctionnement sont consacrées au traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilés, 21% à l'exploitation des déchèteries, 11% au traitement des collectes sélectives, 9% aux transferts des déchets, 3% au traitement des déchets verts.

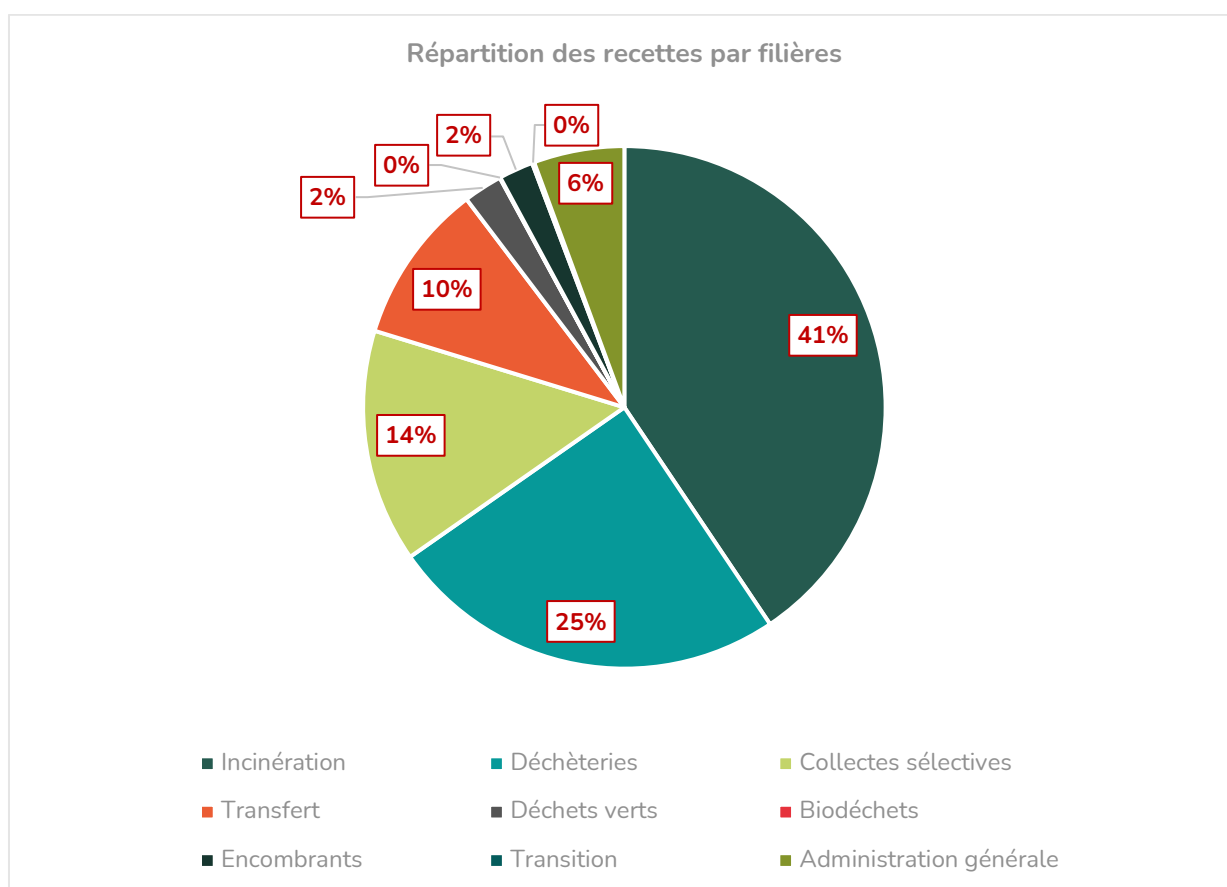
Les frais d'administration générale représentent 5% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces frais intègrent notamment les loyers du siège administratif, les personnels des services supports, le carburant pour les véhicules de service du siège, les outils et matériels de bureau, etc.

Le tableau suivant synthétise les dépenses réelles par filières, suivant l'analytique comptable mise en place à Decoset, en millions d'euros et en euros par habitant.

Incinération	30,24 M€	27,73 €/hab
Déchèteries	13,41 M€	12,30 €/hab
Collectes sélectives	7,19 M€	6,60 €/hab
Transfert	5,79 M€	5,31 €/hab
Déchets verts	1,51 M€	1,38 €/hab
Biodéchets	0,04 M€	0,04 €/hab
Encombrants	1,14 M€	1,05 €/hab
Transition	0,59 M€	0,54 €/hab
Administration générale	3,27 M€	3,00 €/hab
TOTAL	63,18 M€	57,95 €/hab

Répartition des recettes

Comme énoncé plus haut dans ce rapport, les recettes réelles de fonctionnement sont arrêtées à 77 M€. Le graphique suivant précise la répartition des recettes par filières.



Le tableau suivant synthétise les recettes réelles par filières, en millions d'euros et en euros par habitant.

Incinération	31,25 M€	28,68 €/hab
Déchèteries	19,04 M€	17,46 €/hab
Collectes sélectives	11,11 M€	10,19 €/hab
Transfert	7,65 M€	7,02 €/hab
Déchets verts	1,86 M€	1,70 €/hab
Biodéchets	0,03 M€	0,03 €/hab
Encombrants	1,64 M€	1,50 €/hab
Transition	0,10 M€	0,09 €/hab
Administration générale	4,32 M€	3,97 €/hab
TOTAL	77,00 M€	70,63 €/hab

L'analyse détaillée des dépenses et des recettes de fonctionnement par filières

Une fois les dépenses et les recettes présentées de manière synthétique par filières, il convient d'analyser plus précisément au sein de chaque filière la teneur des dépenses et si la filière est excédentaire, déficitaire ou à l'équilibre.

L'incinération

Les dépenses de fonctionnement relatives à **l'incinération sont arrêtées à 29,01 M€ pour l'exercice 2025**, contre 32,81 M€ pour l'exercice 2024, hors dépenses de personnel et hors intérêts de la dette.

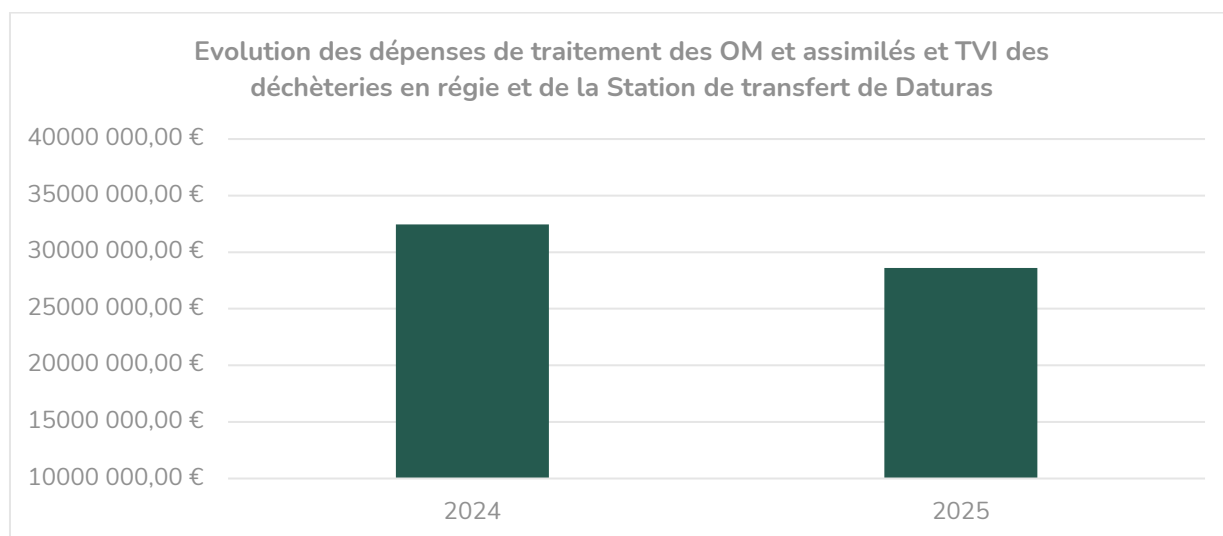
Le 31 décembre 2024, les délégations de services publics conclues avec Setmi (pour l'exploitation de l'UVE de Toulouse) et Econotre (pour l'exploitation de l'UVE de Bessières) sont arrivées à terme. Un nouveau contrat de DSP, englobant l'exploitation des deux UVE mentionnées ci-avant ainsi que la reconstruction de l'UVE de Toulouse, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Sur les prestations de services uniquement (article 611), les dépenses sont passées de 32,46 M€ en 2024 à 27,95 M€ en 2025.

Toutefois, en 2024, les dépenses enregistrées avec l'analytique « incinération » couvraient le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilés ainsi que le tout-venant incinérable (TVI) des déchèteries gérées en régie et de la Station de transfert de Daturas.

En 2025, le périmètre du champ analytique « incinération » s'est rétréci et ne couvre plus que le traitement des OMR et assimilés.

Ainsi, sur l'exercice 2025, si nous comparons les dépenses relatives au seul traitement des OMR et du TVI des déchèteries gérées en régie et de la Station de transfert de Daturas, celles-ci s'élèvent à 28,59 M€ au lieu de 32,46 M€ en 2024, soit une **baisse réelle de -11,92% des dépenses** sur ces flux, comme l'indique le graphique ci-dessous.



Cette diminution des dépenses relatives à l'incinération des OMR, du TVI des déchèteries en régie et du TVI de la Station de transfert de Daturas (-11,92%) s'explique par l'association de deux facteurs :

- La diminution des tonnages produits par les EPCI
- La mise en place d'un nouveau contrat de DSP

Sur la diminution des tonnages, en 2024 les deux UVEs ont traité 241 766 tonnes d'OMR et assimilés produits sur le territoire de Decoset (hors TVI déchèteries). En 2025, c'est 238 701 tonnes, soit une variation de -1,27%. Ramené à l'habitant, cela représente un passage de 225,45 kg/hab en 2024 à 218,95 kg/hab en 2025, soit une variation de -2,88%.

Concernant le TVI des déchèteries en régie, Decoset a comptabilisé 2 574 tonnes en 2024. En 2025, c'est 4034 tonnes de TVI dans nos déchèteries en régie. Cette hausse s'explique en partie par la reprise de la déchèterie de Plaisance-du-touch en régie au 1^{er} novembre 2024 (qui cumule à elle seule 1 503 tonnes de TVI en 2025).

Le passage en régie a permis d'améliorer le fonctionnement et le suivi de l'activité, notamment grâce à une optimisation de l'organisation sur site, une meilleure qualité du tri et une sensibilisation renforcée des usagers. Ces évolutions ont contribué à capter davantage de flux de TVI et à améliorer leur identification dans les tonnages comptabilisés (moins de Professionnels) et de diminuer le tonnage TVNI (SUEZ en 2024 sur 10 mois 1838T et Decoset en 2025 225T).

Concernant le TVI de la Station de transfert de Daturas, Decoset a comptabilisé 1 107 tonnes en 2024. En 2025, c'est 1 050 tonnes traitées.

Au total, c'est donc 243 785 tonnes incinérées en 2025 contre 245 447 tonnes en 2024 (-0,68%).

Sur ces dépenses relatives au traitement des OMR, du TVI des déchèteries en régie et du TVI de la Station de transfert de Daturas, on constate une diminution du prix moyen de traitement de l'ordre de -11,32% en 2025 par rapport à 2024 (dépenses/tonnes).

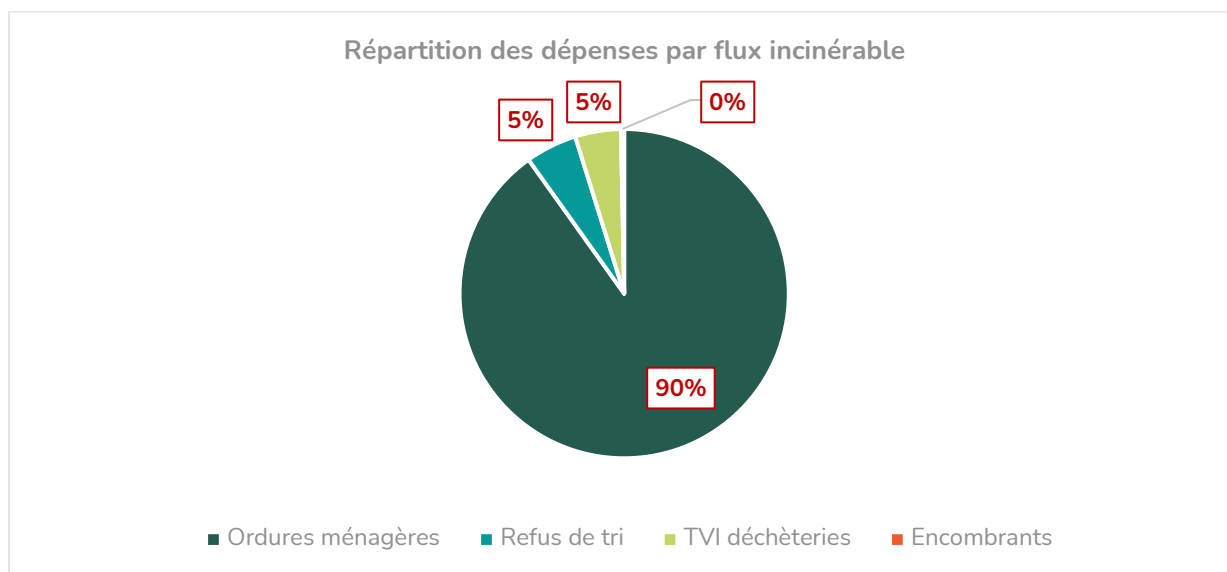
En effet, l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP a permis d'optimiser les coûts, tout en précisant que désormais ce prix moyen couvre non seulement le traitement des déchets (comme c'était le cas dans les deux anciens contrats), mais aussi l'amortissement de l'investissement porté par le délégataire pour la reconstruction de l'UVE de Toulouse.

Il convient cependant de rappeler que les exercices 2023 et 2024 ont enregistré des dépenses exceptionnelles (ou non récurrentes) au titre des opérations de fin de contrats des deux délégations de service public.

D'autres flux sont également incinérés mais dont les dépenses sont enregistrées dans d'autres filières :

- Les refus de tri ;
Ils sont comptabilisés dans la filière « Tri »
- Le TVI des déchèteries gérées en prestations de services ;
Ils sont comptabilisés dans la filière « Déchèteries »

Le graphique suivant illustre la répartition des dépenses de traitement de l'ensemble des flux incinérables (31,08 M€ au total).



Sur le traitement du TVI collecté dans nos déchèteries gérées en prestations de services, Decoset a également optimisé ses coûts en 2025.

En effet, dans son ancien marché d'exploitation des déchèteries, le titulaire gérait ses exutoires. Lors du renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries en novembre 2024, Decoset a exigé de son titulaire d'apporter le TVI collecté dans les deux UVEs du territoire afin de bénéficier du tarif préférentiel d'incinération de son propre délégataire.

Au niveau des tonnages, Decoset comptabilise 7 641 tonnes de TVI collecté dans ses déchèteries gérées en prestation de services en 2025, contre 8 621 tonnes en 2024.

Concernant les refus de tri, 12 218 tonnes ont été produites par les EPCI membres en 2025.

Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues au Budget et les sommes réalisées, hors dépenses de personnel.

En M€	Prévu au Budget 2025 (BP+BS+DM)	Réalisé au CA 2025	Ecart
Dépenses	30,41 M€	29,01 M€	-1,40 M€
Recettes	34,61 M€	31,25 M€	-3,36 M€
Résultat	4,20 M€	2,24 M€	-1,96 M€

Au niveau des dépenses, le prix moyen annuel du délégataire a finalement été 1,26% moins élevé que le prix moyen prévisionnel budgété, ce qui explique 0,4 M€ d'écart. L'écart restant de 1 M€ s'explique par la prudence de la prévision budgétaire relative aux opérations de fin de contrats des deux anciennes DSP.

Au niveau des recettes, le budget prévoyait 19,04 M€ de contributions des EPCI ; les réalisations sont évaluées à 19,40 M€. En revanche, le budget prévoyait 15,57 M€ de recettes annexes (11,02 M€ de ventes de chaleur et d'électricité et 4,55 M€ de recettes exceptionnelles liées aux fins de contrats). Les réalisations sont inférieures pour les ventes chaleur/électricité (10,82 M€), et une partie des recettes exceptionnelles s'est décalée sur l'exercice 2026.



Les déchèteries

Les dépenses de fonctionnement relatives à l'exploitation des déchèteries (chapitre 011 et 65) sont **arrêtées à 11,14 M€ pour l'exercice 2025**, hors dépenses de personnel et hors intérêts de la dette, contre 11,37 M€ pour l'exercice 2024.

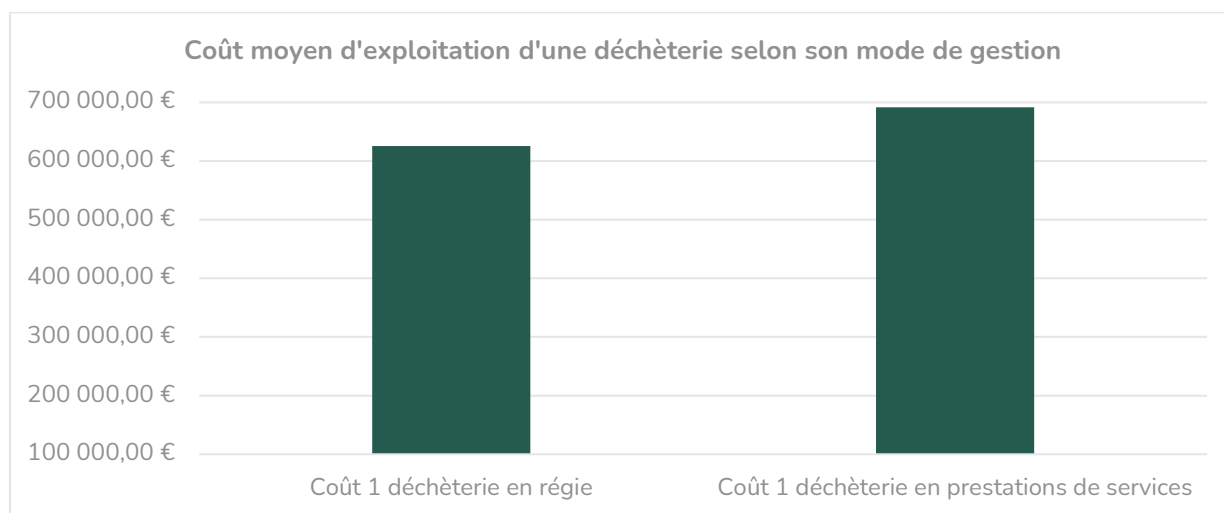
En 2024, comme précisé ci-avant dans le rapport, les dépenses liées au traitement du TVI (tout-venant incinérable) des déchèteries gérées en régie apparaissaient dans les dépenses d'incinération, tandis qu'elles apparaissent dans les dépenses de déchèteries dans les comptes 2025. De même, les aides aux associations de réemploi étaient enregistrées dans les dépenses « économie circulaire » en 2024 et sont comptabilisées dans les dépenses « déchèteries » en 2025.

Après retraitement (à iso-périmètre), les dépenses pour l'exploitation des déchèteries sont ainsi passées de 11,37 M€ en 2024 à 10,49 M€ en 2025, soit une diminution de 7,77%.

Une fois les retraitements effectués pour déterminer une évolution des coûts, il convient de préciser la répartition de dépenses entre prestations et régie.

Sur les 11,14 M€ , les dépenses relatives aux déchèteries gérées en prestation de service s'élèvent à 8,99 M€ tandis que celles relatives aux déchèteries gérées en régie s'élèvent à 2,15 M€. A ces dernières il convient d'ajouter les dépenses de personnel à hauteur de 2,23 M€. Ainsi, la régie représente 4,38 M€ (pour 7 déchèteries) et la prestation 8,99 M€ (pour 13 déchèteries).

Le graphique suivant permet d'appréhender le coût moyen d'une déchèterie gérée en régie ou en prestations de services, étant entendu que seules les dépenses réelles de fonctionnement sont prises en compte (les dotations aux amortissements sont exclus).



Ainsi, la régie représente 33% des dépenses pour 35% des déchèteries et 32% des tonnages (36 725 tonnes dont 15 457 tonnes pour la déchèterie de Plaisance-du-touch), tandis que la prestation représente 67% des dépenses pour 65% des déchèteries et 68% des tonnages (79 013 tonnes). Les deux modes de gestion sont donc relativement similaires au niveau financier, ce sont donc les enjeux opérationnels qui doivent guider le choix du mode de gestion avant tout.

Les tonnages toutes déchèteries confondues ont augmenté de 2,73% en 2025 (115 738 tonnes contre 112 657 tonnes en 2024).

Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues au Budget et les sommes réalisées, hors dépenses de personnel.

En M€	Prévu au Budget 2025 (BP+BS+DM)	Réalisé au CA 2025	Ecart
<i>Dépenses d'exploitation</i>	13,00 M€	11,14 M€	-1,86 M€
<i>Recettes</i>	18,58 M€	19,03 M€	0,45 M€
<i>Résultat</i>	5,58 M€	7,89 M€	2,31 M€

Au niveau des dépenses, plusieurs facteurs expliquent les écarts constatés entre le budgeté et le réalisé :

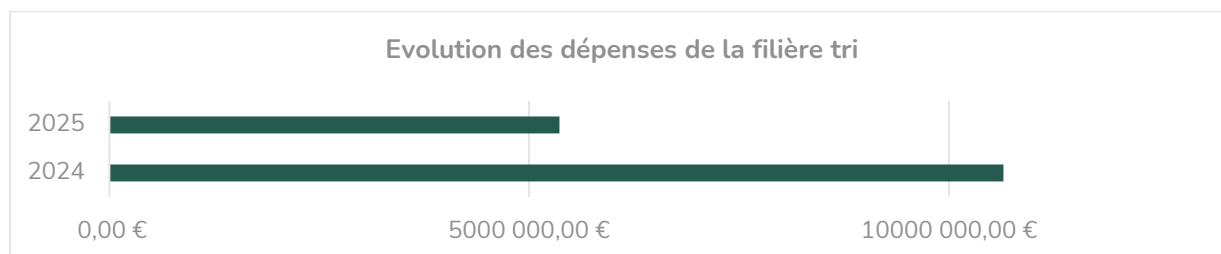
- Dans les prévisions budgétaires, le traitement des déchets verts des déchèteries sur la plateforme de compostage de Léguevin était estimée à 0,3 M€. Ces dépenses ont été mandatées sur le service « Compost » à défaut de précisions sur la répartition des déchets (déchèteries/porte-à-porte) lors de la réception des factures. Ces dépenses apparaissent donc au Budget « déchèteries » mais au réalisé « Compost ».
- Dans les prévisions budgétaires, les petits travaux d'entretien courants des déchèteries étaient évalués à 0,4 M€ (soit 20k€ par déchèterie). Ces travaux sont difficiles à évaluer par anticipation car ils apparaissent au fur et à mesure des événements survenus sur les installations. Au réalisé, ils s'élèvent donc à 0,13 M€.
- Dans les prévisions budgétaires, l'exploitation des treize déchèteries gérées en prestations de services était évaluée à 9,89 M€ (pour mémoire, le réalisé 2024 était de 9,25 M€). Les prévisions budgétaires ont précédé le renouvellement du marché d'exploitation. Le nouveau marché a démarré au 1^{er} novembre 2024. De plus, les économies liées à la mise en place des filières REP étaient difficiles à prévoir. Ainsi, les dépenses d'exploitation des 13 déchèteries gérées en prestations de services s'élèvent à 8,76 M€ au compte administratif 2025.

Au niveau des recettes, pour rappel, le tarif « déchèteries » est facturé aux EPCI en fonction de leur nombre d'habitants. Lors de la prévision budgétaire, la population totale de Decoset était évaluée à 1 084 660 habitants (soit une recette prévisionnelle de 18,03 M€). Dans les faits, c'est 1 090 212 habitants sur le territoire de Decoset en 2025, soit une recette réelle de 18,12 M€ (et donc un écart de 0,9 M€ supplémentaires). Par ailleurs, la prévision budgétaire relative aux recettes de ventes matières était estimée à 0,55 M€ ; elle s'élève à 0,91 M€ au compte administratif 2025.

Les collectes sélectives

Les dépenses de fonctionnement relatives au traitement de collectes sélectives sont **arrêtées à 5,36 M€ pour l'exercice 2025**, hors dépenses de personnel et hors intérêts de la dette, contre 10,65 M€ pour l'exercice 2024, soit une diminution de presque 50%.

Le graphique suivant illustre cette évolution des dépenses de la filière « tri ».



Cette diminution des dépenses n'est pas due à une diminution de tonnages puisqu'on recense 49 341 tonnes de collectes sélectives produites par nos EPCI en 2025 contre 47 375 tonnes en 2024. Les refus de tri (12 218 tonnes en 2025) représentent près de 25% des collectes sélectives entrantes sur le centre de tri.

Cette forte diminution des dépenses s'explique :

- D'une part par la fermeture du centre de tri de Toulouse le 30 avril 2025, particulièrement par l'arrêt des détournements sur ce centre. En effet, depuis la mise en place des consignes de tri (1^{er} janvier 2023), le volume des collectes sélectives a augmenté et la qualité du tri a évolué. Le centre de tri de Toulouse était devenu obsolète et ne pouvait accueillir que la moitié des collectes sélectives de Toulouse, l'autre moitié devait donc être détournée vers un prestataire privé avec un coût plus important pour la collectivité. Grâce à l'ouverture du nouveau centre de tri performant de Bessières, les détournements ont cessé et les dépenses également.
- D'autre part, du 1^{er} janvier 2025 au 15 septembre 2025, le constructeur du nouveau centre de tri de Bessières a exploité l'ancien centre de tri de Bessières en contrepartie d'un forfait préfixé dans le contrat de 0,71 M€. Depuis la mise en service du nouveau centre de tri (15 septembre 2025), la facturation forfaitaire est abandonnée et laisse place à une facturation mixte : un forfait mensuel pour les charges fixes et un prix mensuel proportionnel aux tonnes entrantes.

Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues au Budget et les sommes réalisées, hors dépenses de personnel.

En M€	Prévu au Budget 2025 (BP+BS+DM)	Réalisé au CA 2025	Ecart
Dépenses	5,88 M€	5,36 M€	-0,52 M€
Recettes	10,64 M€	11,11 M€	0,47 M€
Résultat	4,76 M€	5,75 M€	0,99 M€

En dépenses, l'écart s'explique par le fait que lors de la préparation budgétaire, la mise en service du nouveau centre de tri était prévue à compter du 1^{er} août 2025, avec application dès lors des prix mixtes (forfait mensuel + prix proportionnel au tonnage entrant). Or, cette mise en service est intervenue au mois de septembre 2025, par conséquent 1 mois et demi supplémentaires ont été couverts par le forfait des 0,71 M€.

En recettes, l'écart s'explique principalement par la prévision des tonnages lors de la préparation budgétaire (47 617 tonnes) et la réalisation des tonnages (49 341 tonnes) et par la prévision de la population et la population réelle (1 084 660 habitants / 1 090 212 habitants).



Process du nouveau centre de tri performant de Bessières, VALCOPIA

Les déchets verts

Les dépenses de fonctionnement relatives au compostage des déchets verts **sont arrêtées à 1,26 M€ pour l'exercice 2025**, contre 1,53 M€ pour l'exercice 2024, soit une diminution de 17,77%.

Sur ces 1,26 M€ nous pouvons comptabiliser 0,19 M€ de remboursements aux EPCI membres lors des régularisations semestrielles (forfaits mensuels basés sur les tonnages de février N-1) tandis qu'il n'y en avait pas en 2024.

Ainsi, nous devrions plutôt prendre en compte 1,07 M€ de dépenses pour l'exercice 2025 en comparaison avec l'exercice 2024 (1,53 M€) soit une diminution de 30% des dépenses.

Cette variation des dépenses s'explique par :

- La forte diminution des tonnages de déchets verts (DV) collectés en porte-à-porte. En effet, ce nombre s'élevait à 34 118 tonnes en 2024 tandis qu'il est arrêté à 15 976 tonnes en 2025, soit une diminution de 53% des tonnages produits, qui s'explique notamment par la décision de Toulouse Métropole de modifier les modalités de collecte sur son territoire
- La hausse des dépenses pour l'exploitation de la plateforme de compostage de Léguevin (0,42 M€ au compte administratif 2024 contre 0,65 M€ au compte administratif 2025 soit +54%). En effet, la plateforme de compostage était intégrée dans l'ancienne délégation de service public Econotre qui s'est éteinte le 31 décembre 2024. A partir du 1^{er} janvier 2025, un marché public de prestations de services a pris le relais pour l'exploitation de cette installation, avec des tarifs moins avantageux pour le syndicat.

Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues au Budget et les sommes réalisées, hors dépenses de personnel.

En M€	Prévu au Budget 2025 (BP+BS+DM)	Réalisé au CA 2025	Ecart
Dépenses	0,86 M€	1,26 M€	0,40 M€
Recettes	1,68 M€	1,85 M€	0,17 M€
Résultat	0,82 M€	0,59 M€	-0,23 M€

En dépenses, comme dit précédemment, nous pouvons identifier 0,3 M€ budgétés dans la filière « déchèteries » mais réalisé dans la filière « compostage » pour le traitement des déchets verts des déchèteries sur la plateforme de compostage de Léguevin, ainsi qu'un remboursement aux EPCI qui n'était pas prévu en raison de la forte diminution des tonnages.

En recettes, une subvention de fonctionnement pour l'externalisation des déchets verts en raison de la démolition de la plateforme de compostage de Daturas pour la 3^{ème} ligne du métro toulousain n'avait pas été inscrite lors de la préparation budgétaire (0,3 M€).

Les encombrants

Les dépenses de fonctionnement relatives au traitement des encombrants **sont arrêtées à 1,14 M€ pour l'exercice 2025**, contre 0,72 M€ pour l'exercice 2024, soit une augmentation de 57%.

Cette augmentation des dépenses peut être définie par trois facteurs différents.

Premièrement, le nombre d'encombrants produits enregistré pour l'exercice 2024 était de 11 430 tonnes dont seulement 7 461 tonnes étaient facturées (règle des 1/3 facturés pour Econotre). Le nombre d'encombrants recensés en 2025 sur le territoire de Decoset est de 11 041 tonnes. Avec l'extinction de la délégation de service public Econotre au 31 décembre 2024, la règle des 1/3 facturés a également disparue. Tous les tonnages traités sont donc désormais facturés à compter du 1^{er} janvier 2025.

En conséquence, nous observons une hausse de 48% des tonnages facturés en 2025.

Deuxièmement, il convient de rappeler l'augmentation de la TGAP de 59 €/tonne en 2024 à 65 €/tonne en 2025 (+10%) pour les flux enfouis.

Enfin, les révisions de prix du marché de traitement par stockage (enfouissement) ont conduit à une augmentation du prix de 5,24%.

Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues au Budget et les sommes réalisées, hors dépenses de personnel.

En M€	Prévu au Budget 2025 (BP+BS+DM)	Réalisé au CA 2025	Ecart
Dépenses	1,86 M€	1,14 M€	-0,72 M€
Recettes	1,86 M€	1,64 M€	-0,22 M€
Résultat	0,00 M€	0,50 M€	0,50 M€

En dépenses, les prévisions de tonnages lors de la préparation budgétaire s'élevaient à 12 680 tonnes contre seulement 11 041 tonnes réellement produites, soit un écart d'environ 0,17 M€ en moins.

Par ailleurs, dans le budget « encombrants » était prévue une enveloppe de 0,59 M€ pour le traitement des encombrants en sortie des quais de transfert de Colomiers, Belberaud, l'Union et Grenade, or ces dépenses ont été mandatées dans la filière « transfert » en 2025.

En recettes, les prévisions de tonnages expliquent cet écart entre le budgeté et le réalisé.

Les transferts

Les dépenses de fonctionnement relatives aux transferts des déchets sont **arrêtées à 4,87 M€ pour l'exercice 2025**, contre 4,52 M€ pour l'exercice 2024, soit une augmentation de 7,91%.

Decoset possède plusieurs installations de transfert :

- Les quais de Belberaud, l'Union, Colomiers et Grenade, gérés en prestations de services
- La Station de transfert de Daturas, gérée en régie
- La plateforme de transfert bois et déchets verts de Daturas, gérée en régie
- Le quai de Chantelle, géré en régie pour le transfert des collectes sélectives

Les dépenses relatives à l'exploitation des 4 quais de transfert cités ci-dessus n'a pas trop évolué, passant de 3,76 M€ au compte administratif 2024 à 3,68 M€ au compte administratif 2025.

Les dépenses relatives à la régie sont elles passées de 0,76 M€ en 2024 à 1,19 M€ en 2025. En effet, l'ancien centre de tri de Toulouse a été transformé en quai de transfert des collectes sélectives (appelé quai de Chantelle) à partir du 1^{er} mai 2025 et a engendré des dépenses nouvelles pour le transfert des collectes du territoire de Toulouse vers le centre de tri de Bessières.

Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues au Budget et les sommes réalisées, hors dépenses de personnel.

En M€	Prévu au Budget 2025 (BP+BS+DM)	Réalisé au CA 2025	Ecart
Dépenses	5,05 M€	4,87 M€	-0,18 M€
Recettes	7,75 M€	7,65 M€	-0,10 M€
Résultat	2,70 M€	2,78 M€	0,08 M€

En dépenses comme en recettes, les prévisions et les réalisations sont relativement proches.

En conclusion de cette analyse par filières, nous pouvons constater que toutes les filières sont excédentaires, en particulier l'incinération, les déchèteries, les collectes sélectives et le transfert. Ces excédents permettent en outre de financer une partie des investissements menés dans chacune de ces filières, en complément des emprunts.

Il convient donc désormais d'étudier les dépenses d'investissement réalisées en 2025 et leur financement.

Les opérations de la section d'investissement

Les opérations enregistrées dans la section d'investissement concernent les dépenses d'équipements, de constructions ou d'amélioration des constructions et de remboursement du capital de la dette, ainsi que les recettes qui servent à financer ces dépenses.

La structure budgétaire de la section d'investissement

Le résultat d'investissement négatif de l'année de 24.91 M€ n'est pas couvert en totalité par l'autofinancement de 13.91 M€ ce qui permet d'expliquer la diminution du fonds de roulement de 15,58 M€ que l'on retrouve dans le tableau des résultats comptables et de l'analyse financière.

Le tableau suivant illustre la structure de la section d'investissement (en K €).

Dépenses

Remboursement du capital de la dette	2 756,76
Opérations d'équipement	60 018,69
Opérations patrimoniales	1 262,52
Opérations d'ordre entre sections	84,41

TOTAL	64 122,38
--------------	------------------

Résultat de l'année	-24 914,56
----------------------------	-------------------

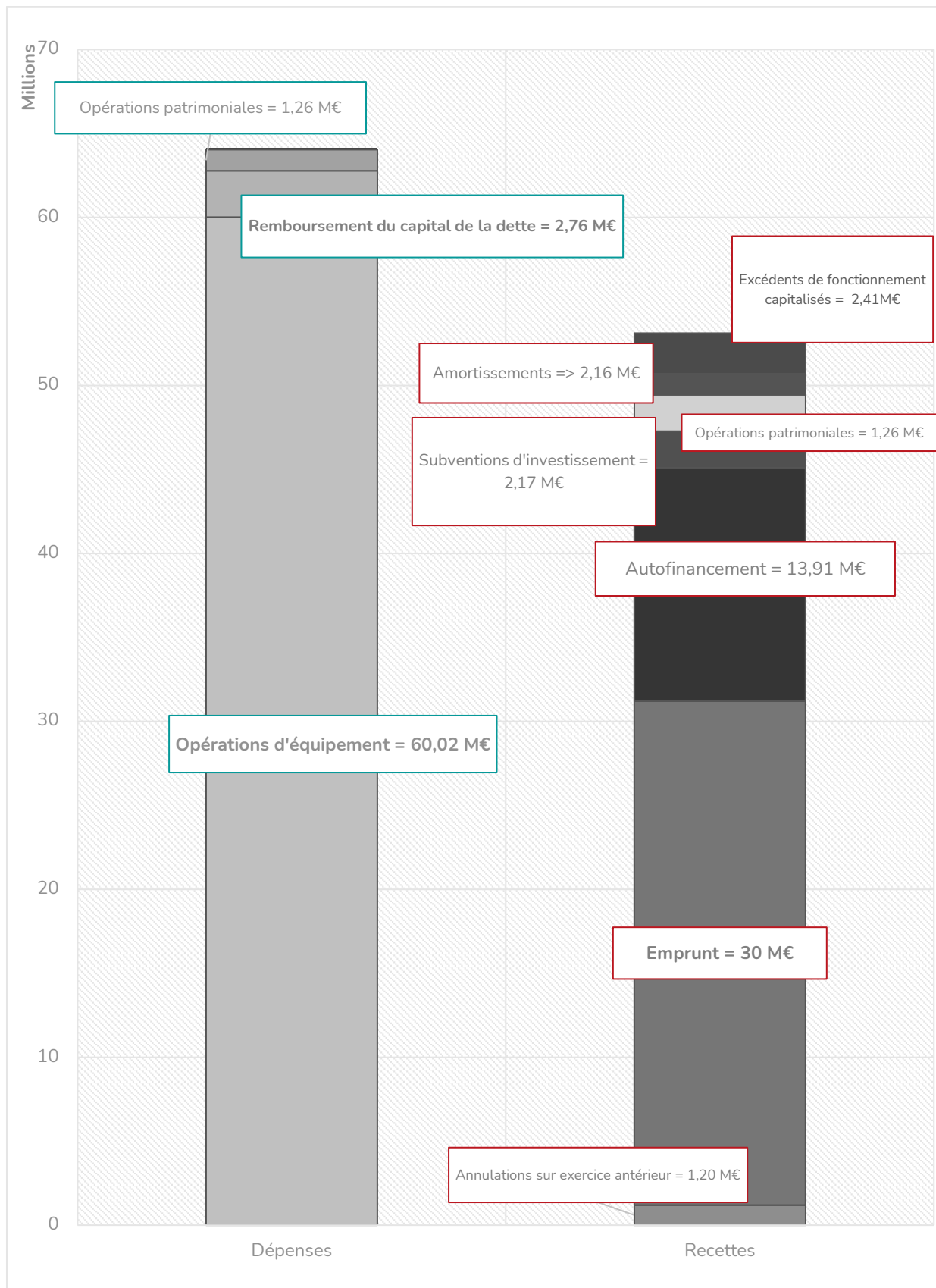
Recettes

Subventions d'investissement	2 174,31
Amortissements	2 160,65
Opérations patrimoniales	1 262,52
Annulations sur exercice antérieur	1 197,27
Emprunt	30 000,54
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 412,53

TOTAL	39 207,82
--------------	------------------

Autofinancement	13 910,57
<i>Dont résultat de fonctionnement</i>	<i>11 749,93</i>
<i>Dont amortissements</i>	<i>2 160,64</i>

Le graphique suivant illustre la structure de la section d'investissement.



Enfin, le tableau suivant récapitule l'ensemble des crédits votés en section d'investissement, en dépenses comme en recettes, toutes étapes budgétaires confondues.

		Budget primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Décisions modificatives 2025	Décision de transfert de crédits	TOTAL
DEPENSES	Chapitre 001	0,00 €	3 430 352,68 €	0,00 €	0,00 €	3 430 352,68 €
	Chapitre 16	2 719 804,32 €	121 000,72 €	- €	0,00 €	2 840 805,04 €
	Chapitre 20	687 000,00 €	57 443,69 €	- 502 000,00 €	0,00 €	242 443,69 €
	Chapitre 204	30 000 000,00 €	0,00 €	- €	0,00 €	30 000 000,00 €
	Chapitre 21	6 017 779,25 €	1 080 030,62 €	- €	0,00 €	7 097 809,87 €
	Chapitre 23	29 533 373,23 €	14 694 823,98 €	- 7 017 405,04 €	0,00 €	37 210 792,17 €
	Chapitre 040	- €	24 579,00 €	60 000,00 €	0,00 €	84 579,00 €
	Chapitre 041	1 000 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €
	Chapitre 042	- €	0,00 €	39 910,35 €	0,00 €	39 910,35 €
	TOTAL	69 957 956,80 €	19 408 230,69 €	-6 719 494,69 €	0,00 €	82 646 692,80 €
RECETTES	Chapitre 10	0,00 €	2 412 529,57 €	0,00 €	0,00 €	2 412 529,57 €
	Chapitre 13	0,00 €	1 952 531,86 €	0,00 €	0,00 €	1 952 531,86 €
	Chapitre 16	63 713 218,71 €	-25 833 724,02 €	-7 879 494,69 €	0,00 €	30 000 000,00 €
	Chapitre 021	2 729 738,09 €	40 847 330,28 €	- 629 910,35 €	0,00 €	42 947 158,02 €
	Chapitre 024	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
	Chapitre 040	1 515 000,00 €	29 563,00 €	89 910,35 €	0,00 €	1 634 473,35 €
	Chapitre 041	1 000 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €
	TOTAL	69 957 956,80 €	19 408 230,69 €	-6 719 494,69 €	0,00 €	82 646 692,80 €

L'analyse des dépenses de la section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement constatées **au Compte Administratif 2025 sont arrêtées à 62,78 M€ contre 43,61 M€ en 2024**. Ce montant concerne uniquement les opérations réelles et ne tient pas compte des opérations d'ordre, ce qui explique la différence avec le chiffre mentionné dans le tableau précédant (64,12 M€).

Le taux de consommation des crédits

Le tableau ci-dessous précise les taux de réalisation des dépenses d'investissement par chapitres. Tous chapitres confondus et avec les RAR, le taux de réalisation global s'élève à 81%, ce qui marque une nette amélioration par rapport à l'année précédente (56%) et à celle d'encre avant (37%). Le déploiement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) permet d'arriver à ces taux de réalisation.

	Crédits votés	Crédits consommés	Taux de réalisation
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 840 805,04 €	2 756 755,11 €	97%
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	242 443,69 €	171 828,18 €	71%
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	30 000 000,00 €	30 000 000,00 €	100%
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	7 097 809,87 €	5 471 566,49 €	77%
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	37 210 792,17 €	24 375 299,12 €	66%
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 579,00 €	84 414,00 €	100%
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	1 700 000,00 €	1 262 521,76 €	74%
TOTAL	79 176 429,77 €	64 122 384,66 €	81%

La gestion des AP/CP

Le budget des collectivités locales doit respecter plusieurs grands principes notamment celui de l'annualité budgétaire, qui impose que le budget soit voté chaque année pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'autorisation donnée par l'assemblée délibérante est ainsi limitée dans le temps. Les crédits non utilisés font l'objet d'une annulation.

Concernant les opérations d'investissement, deux possibilités s'offrent aux collectivités locales lors de l'élaboration budgétaire :

- Inscription de la totalité des dépenses la 1^{ère} année de l'opération, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette technique oblige l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement juridique dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement (par exemple l'emprunt).

- Inscription d'une partie seulement des dépenses la 1^{ère} année, correspondant à la prévision de décaissement de l'opération, et ainsi de suite chaque année suivante. Cela nécessite l'ouverture d'une Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programmes et crédits de paiement permettent de voter des enveloppes pour chaque opération et de prévoir les crédits pour chaque année. Le montant de l'AP permet d'engager les crédits alors que le montant du crédit de paiement permet de mandater les sommes. Seules les CP sont inscrits au budget de chaque année.

Les AP/CP permettent une approche pluriannuelle en identifiant des budgets de projets déclinés chaque année en crédits de paiement. Elles permettent de limiter le recours aux reports d'investissements. Elles dérogent au principe de l'annualité budgétaire puisqu'elles dissocient l'engagement pluriannuel de l'équilibre budgétaire annuel. Ce dernier s'apprécie uniquement au regard des crédits de paiement.

Les avantages d'une gestion par AP/CP sont multiples :

- Atteindre un meilleur taux de réalisation budgétaire sur les dépenses d'investissement
- Faciliter la gestion pluriannuelle des investissements
- Alléger le budget et le présenter de manière plus simple, plus lisible et plus réaliste

En contrepartie, les APCP nécessitent un suivi rigoureux.

Pour mémoire, 10 nouvelles APCP ont été créées en novembre 2024 :

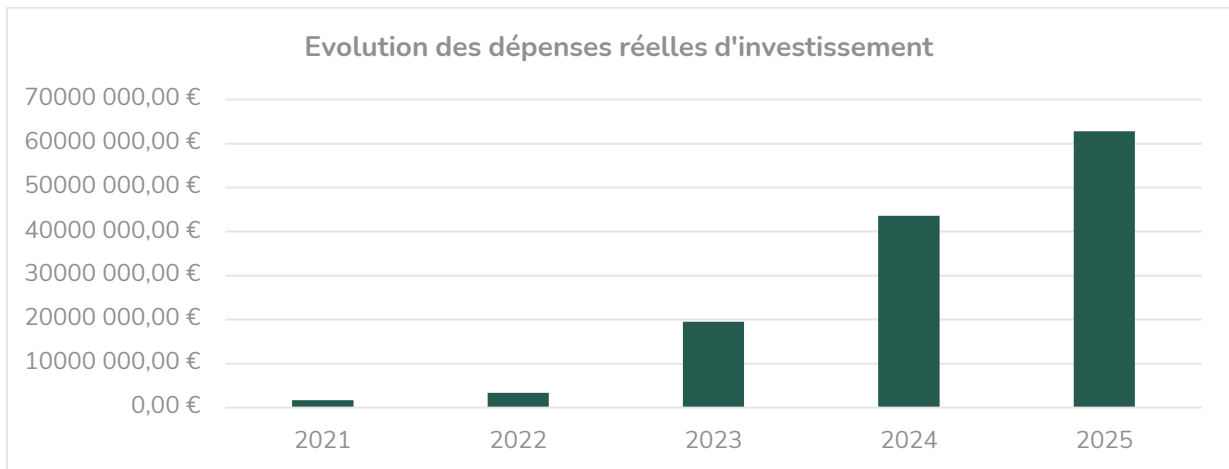
- Réhabilitation du Hall 9 du parc des Expositions en lieu de sensibilisation et d'accompagnement au changement des pratiques
- Construction d'une déchèterie innovante à Ribaute
- Construction d'une plateforme de compostage à Grenade
- Construction d'une plateforme de compostage à Légevin
- Versement d'une subvention d'équipement pour la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique de Toulouse
- Rénovation du centre de transfert de Grenade
- Réhabilitation du quai de transfert de Colomiers
- Création d'un centre de transfert à Dandine
- Transformation de la Station de transfert de Daturas en dépôt technique
- Création d'un magasin de réemploi Chemin de Fenouillet

Six autres APCP préexistaient :

- Rénovation et mise aux normes de l'usine de valorisation énergétique de Toulouse
- Construction d'un nouveau centre de tri à Bessières
- Agrandissement de la déchèterie de Fronton
- Agrandissement de la déchèterie de Cornebarrieu
- Agrandissement de la déchèterie de l'Union (clôturée)
- Agrandissement de la déchèterie de Garidech (clôturée)

L'évolution d'une année sur l'autre

Le graphique suivant illustre l'évolution des dépenses réelles d'investissement lors des cinq derniers exercices.



Les principales opérations d'investissement

Les 62,78 M€ de dépenses réelles d'investissement arrêtées pour l'exercice 2025 se répartissent comme suit :

- 30 M€ pour la subvention d'équipement versée pour la reconstruction de l'UVE de Toulouse (48%)
- 16,63 M€ pour la construction du centre de tri de Bessières (27%)
- 5,20 M€ pour les travaux de rénovation de l'UVE de Toulouse (8%)
- 1,65 M€ pour les travaux de réhabilitation du Hall 9 (3%)
- 1,43 M€ pour les travaux de construction de la déchèterie de Ribaute (2%)
- 2,76 M€ pour le remboursement du capital de la dette (4%)
- 2,02 M€ pour l'acquisition foncière et les études pour la relocalisation de la déchèterie de Monlong (3%)
- 0,83 M€ pour les travaux d'agrandissement de la déchèterie de Fronton (1%)
- Autres (travaux d'entretien et équipements sur les déchèteries, véhicules...) 4%

Le graphique ci-dessous synthétise ces informations.

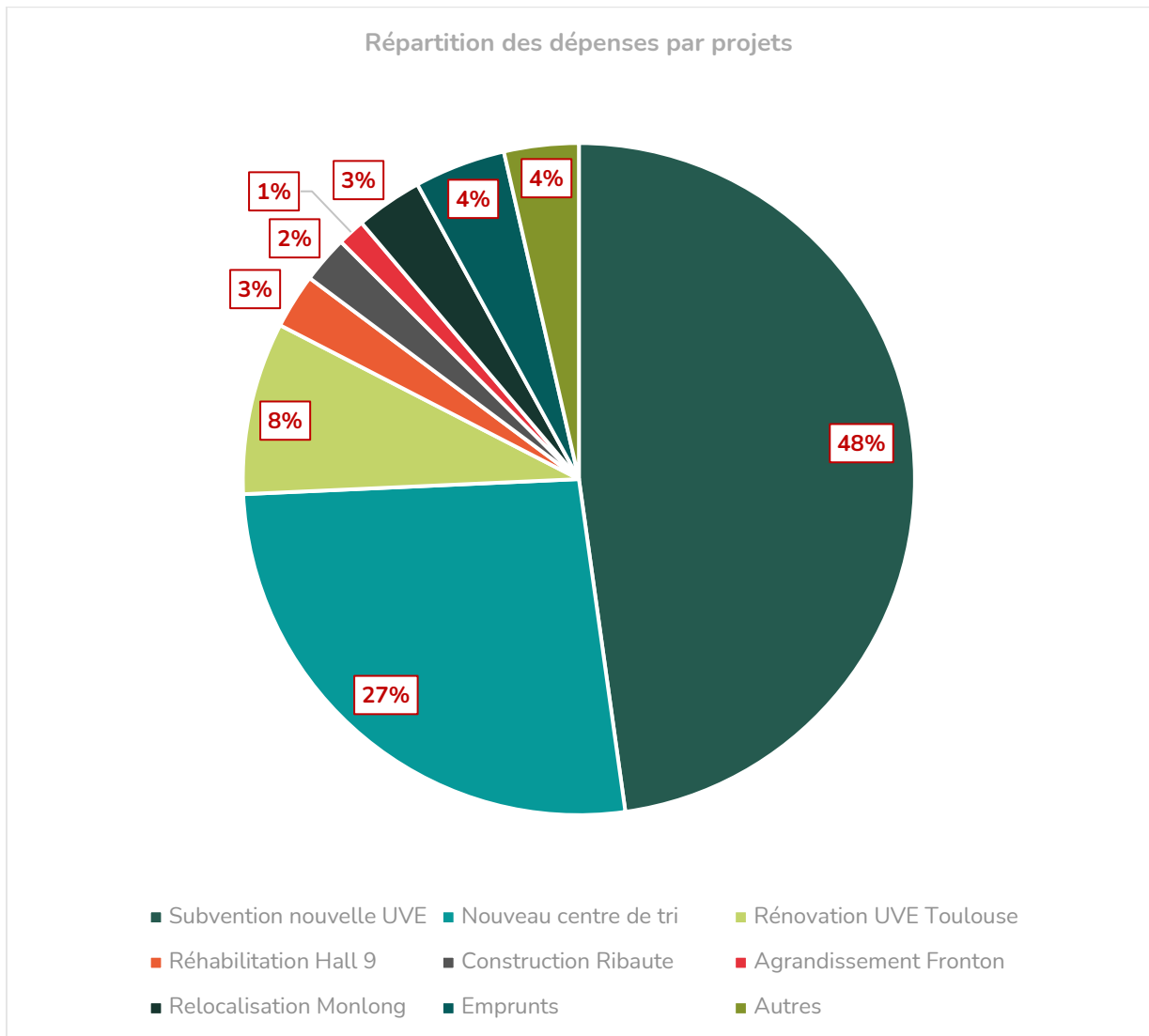


Illustration : Nouveau centre de tri VALCOPIA

L'analyse des recettes de la section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement constatées au **Compte Administratif 2025** sont arrêtées à **35,78 M€ contre 38,32 M€ en 2024** et 20,98 M€ en 2023.

Cette analyse permettra d'évaluer le taux de consommation des crédits et de discerner les évolutions d'une année sur l'autre.

Le taux de consommation des crédits

Le tableau suivant précise les taux de réalisation des recettes en section d'investissement.

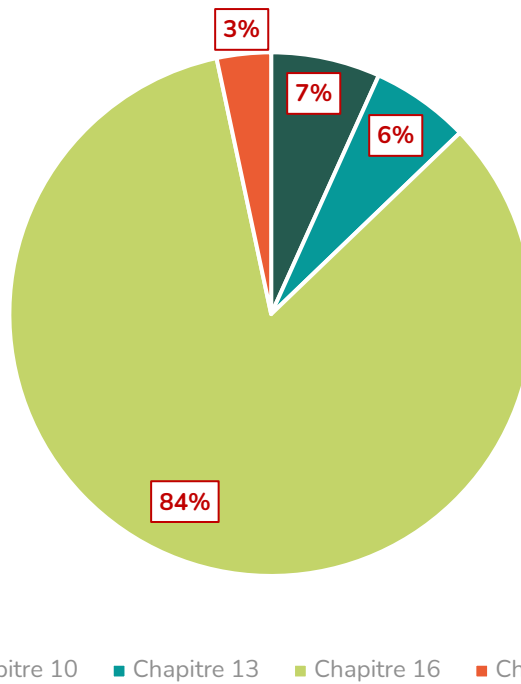
	Crédits votés	Crédits consommés	Taux de réalisation
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 412 529,57 €	2 412 529,57 €	100%
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	1 952 531,86 €	2 174 311,50 €	111%
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	30 000 000,00 €	30 000 536,00 €	100%
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		1 197 270,98 €	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 634 473,35 €	2 160 646,02 €	132%
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	1 700 000,00 €	1 262 521,76 €	74%
TOTAL	37 699 534,78 €	39 207 815,83 €	104%

Avec un taux de réalisation global de 104%, les réalisations budgétaires sont légèrement supérieures aux prévisions établies compte tenu du principe de prudence retenu en phase de prévision budgétaire.

La structure des recettes d'investissement

Le graphique suivant illustre la répartition des recettes réelles par chapitres budgétaires.

Répartition des recettes réelles d'investissement



La principale recette d'investissement est donc constituée par les emprunts mobilisés (84%), suivie des excédents de fonctionnement capitalisés (7%) et des subventions (6%), perçues notamment pour la construction du nouveau centre de tri performant de Bessières.



La situation financière de DECOSSET



La situation financière de Decoset

La situation financière de Decoset peut être analysée par deux biais : ses capacités d'épargne et son endettement.

L'évolution des capacités d'épargne de Decoset

Le tableau d'analyse financière suivant retrace l'ensemble des résultats du syndicat de manière rétrospective et permet de calculer différents ratios financiers tels que :

- Épargne de gestion / Épargne brute / Épargne nette / Variations du fonds de roulement

EN €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources d'exploitation	50 509 202	63 887 031	65 483 341	73 183 315	86 770 070	75 944 874
Ressources institutionnelles (dotations et participation, atténuations de charges)	604 568	887 764	751 630	1 113 224	1 226 190	1 057 099
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	51 113 770	64 774 795	66 234 971	74 296 539	87 996 260	77 001 973
Dépenses de personnel	1 021 177	3 353 312	4 053 536	4 362 395	6 839 095	6 519 227
Charges à caractères générales	48 963 704	51 226 596	53 143 368	61 765 486	63 319 967	53 940 415
Autres charges de gestion	174 220	270 300	249 679	262 360	397 669	431 437
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	50 159 101	54 850 208	57 446 584	66 390 240	70 556 732	60 891 078
EPARGNE DE GESTION	954 668	9 924 587	8 788 387	7 906 298	17 439 528	16 110 895
Frais financiers	41 541	34 446	30 610	21 051	1 354 406	2 284 736
EPARGNE BRUTE	913 128	9 890 141	8 757 777	7 885 247	16 085 123	13 826 159
Remboursement de la dette en capital	222 355	268 426	318 665	218 715	1 018 726	2 756 755
EPARGNE NETTE	690 773	9 621 714	8 439 112	7 666 532	15 066 397	11 069 404
Recettes d'investissement définitives (cessions, subventions)	133 304	151 804	117 526	1 581 030	317 178	3 371 582
Dépenses d'investissement (hors dette)	531 952	1 453 416	3 027 189	19 258 270	42 590 337	60 018 694
Emprunt(s) nouveau(x)	-	-	-	14 000 000	38 000 000	30 000 536
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT SUR L'EXERCICE	292 125	8 320 103	5 529 449	3 989 292	10 793 238	- 15 577 172
FOND DE ROULEMENT FINAL	8 969 408	17 289 512	22 818 961	26 808 253	37 601 491	22 024 320

Depuis 2021, Decoset dégage chaque année un certain niveau d'épargne (de gestion, brute et nette) afin de financer une partie de ses nombreux investissements et de maîtriser son endettement nécessaire. En 2025, malgré une augmentation des frais financiers et du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est restée élevée (11,07 M€).

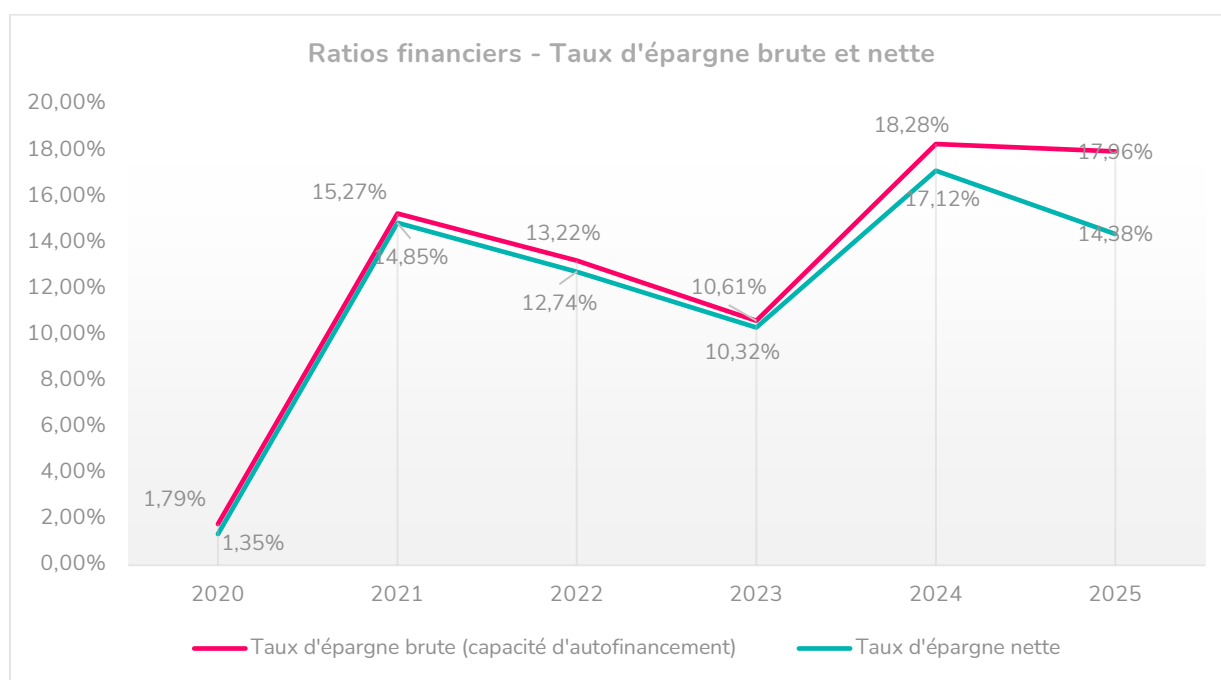
Comme énoncé au début de ce rapport, Decoset a volontairement utilisé une partie de ses excédents en 2025 afin de limiter les contributions appelées à ses EPCI membres et de maîtriser son fonds de roulement (pour rappel, le fonds de roulement cible minimum se situe entre 10 M€ et 15 M€). Decoset doit toutefois préserver son fonds de roulement au-delà du seuil minimum jusqu'à la fin de sa phase de gros investissements.

L'autofinancement brut ou l'épargne brute, finance la section d'investissement et doit être à minima supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part éventuelle des cessions d'immobilisations doit être retirée des recettes de d'exploitation pour le calcul des capacités d'épargne car il s'agit d'une recette non récurrente.

Le taux d'épargne brute est calculé en divisant l'épargne brute par les recettes réelles de fonctionnement.

En 2025 ce taux s'élève à 17,96% et le taux d'épargne nette à 14,38%.

La courbe suivante précise l'évolution de ces taux sur les six derniers exercices.



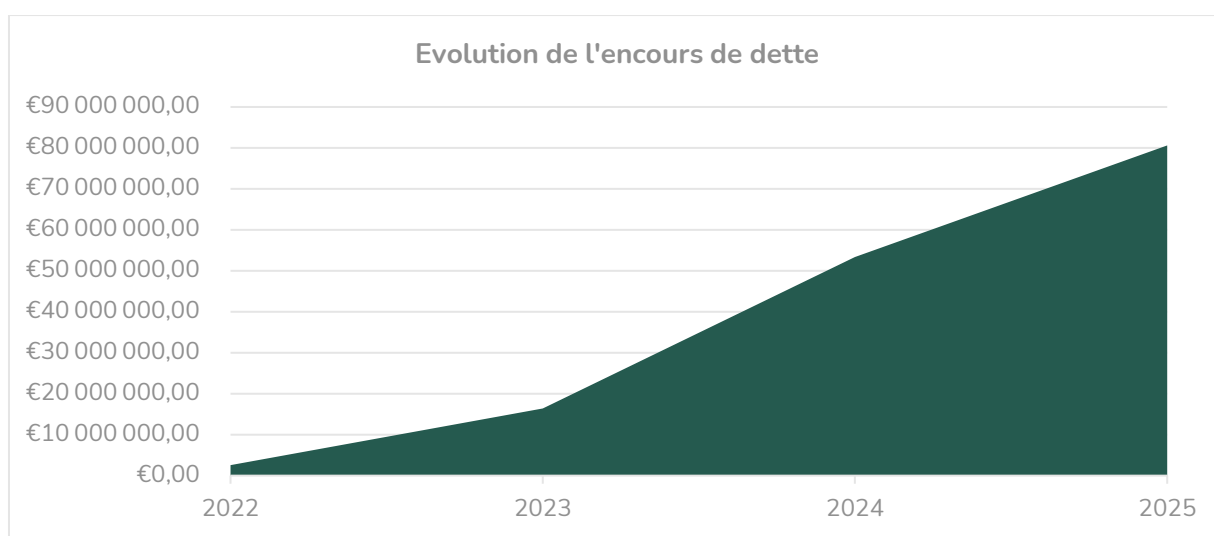
L'évolution de l'endettement de Decoset

Le **Capital Restant Dû (CRD)** du Syndicat Mixte Decoset est passé de 2 603 496,23 € au 31 décembre 2022 à 16 384 781,17 € au 31 décembre 2023 puis à 53 366 055,65 € au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, cet encours s'élève à **80 609 300,54 €**.

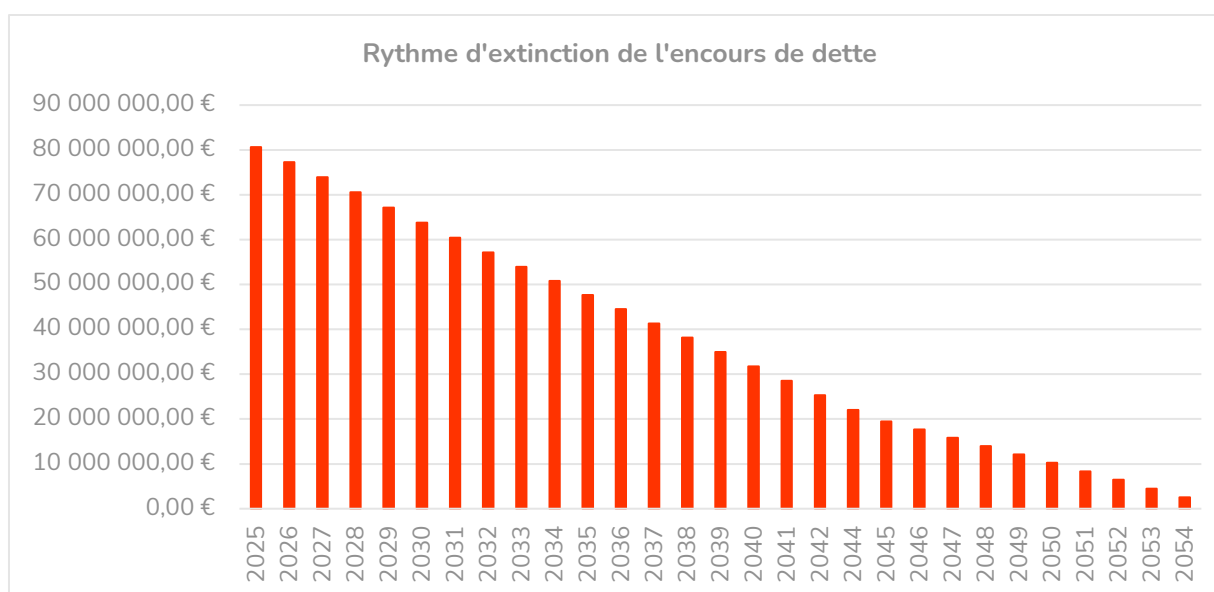
Decoset a remboursé **2 756 755,11 € de capital en 2025** contre 1 018 725,52 € de capital en 2024.

En 2025, le syndicat a mobilisé 3 nouveaux emprunts pour la somme totale de 30 M€ pour financer le premier acompte de la subvention d'équipement au délégataire pour la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique de Toulouse.

Le graphique suivant précise l'évolution de l'encours de la dette depuis 2022.



Le graphique suivant précise le rythme d'extinction de l'encours de dette dans les années futures, hors nouvelles mobilisations.



L'encours de la dette au 31 décembre 2025 représente 5,83 années d'épargne. Pour rappel, au 31 décembre 2024 il représentait 3,32 années d'épargne et 2,08 années d'épargne au 31 décembre 2023.

Cette capacité théorique de désendettement est à comparer à la durée de vie résiduelle de la dette qui s'établit à 29,6 ans. Elle se calcule de la manière suivante : encours de dette / épargne brute. Cette capacité de désendettement de 5,83 ans reste faible au regard des besoins en financement des investissements.

Les annuités de la dette regroupent le capital et les intérêts à rembourser. En 2025, le syndicat a remboursé 2,76 M€ de capital et 2,28 M€ d'intérêts. **L'annuité 2025 (5,04 M€) représente donc 7,98% des recettes réelles de fonctionnement.**

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des dix emprunts en cours dont 3 ont été contractés en 2025 :

Etablissement bancaire	Montant	Durée	Périodicité	Taux au 31/12/2025	Type de taux	Date de valeur de réalisation
Crédit Agricole	1 172 542,10 €	30 ans	Mensuelle	2,59%	Variable	29/12/2000
Crédit Agricole	500 128,51 €	30 ans	Mensuelle	2,51%	Variable	17/02/2001
Crédit Mutuel	3 000 000,00 €	15 ans	Trimestrielle	1,40%	Fixe	24/11/2017
Agence France Locale	14 000 000,00 €	20 ans	Annuelle	4,09%	Fixe	20/11/2023
Arkea	9 000 000,00 €	30 ans	Annuelle	4,04%	Fixe	02/04/2024
La Banque des Territoires – CDC	14 000 000,00 €	30 ans	Annuelle	2,10%	Livret A	15/05/2024
La Banque Postale	15 000 000,00 €	20 ans	Trimestrielle	3,46%	Fixe	28/06/2024
Société Générale	10 000 000,00 €	30 ans	Trimestrielle	2,97%	Variable	20/06/2025
La Banque Postale	10 000 000,00 €	30 ans	Trimestrielle	3,70%	Fixe	20/06/2025
La Banque des Territoires – CDC	10 000 000,00 €	30 ans	Trimestrielle	2,10%	Livret A	01/02/2025

Decoset privilégie plutôt des emprunts à taux fixes au vu du contexte économique, politique et géopolitique instable ces dernières années, toutefois il essaye de diversifier ses prêts et ses prêteurs dès que les marchés s'assouplissent, afin de minimiser le montant des intérêts de la dette / frais financiers et de profiter des baisses de taux d'intérêt pour en faire profiter les EPCI.

CONCLUSION

L'analyse des comptes 2025 mets en lumière les différentes stratégies contractuelles et financières adoptées par Decoset lors du renouvellement de ses marchés ou de sa délégation de service public. Ces stratégies ont permis de diminuer les dépenses de fonctionnement et de ce fait de stabiliser les appels à contributions des EPCI membres. Les investissements réalisés sur cet exercice ont atteint un record historique, pour autant le syndicat a su préserver sa capacité d'épargne et de désendettement en pilotant au plus juste la montée en puissance du recours à l'emprunt.

decoset



Syndicat Mixte Decoset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr

